

Exemplaire n°

LIVRET
**Focus sur les principaux domaines conditionnant l'accès à
l'autonomie des jeunes**

- Mai 2023 -

N° 22-11

Rapporteurs :

[.....], Inspectrice générale

[.....], chargée de mission

SOMMAIRE LIVRET POLITIQUE JEUNESSE

1.	L'INFORMATION JEUNESSE : UN DISPOSITIF SOCLE MULTI DOMAINES	4
1.1.	Un dispositif territorialisé et labellisé	4
1.1.1.	Le maillage territorial du réseau	4
1.1.2.	Un dispositif labellisé en accès libre.....	5
1.2.	Un pilotage de l'information jeunesse à consolider	7
1.2.1.	Un réseau doté de ressources communes visant une offre de qualité	7
1.2.2.	Les points faibles identifiés	8
2.	LA VIE ÉTUDIANTE, UNE POLITIQUE PUBLIQUE DÉDIÉE	9
2.1.	La MIE, les atouts d'un équipement dédié et d'une offre multi services.....	9
2.2.	Des évaluations à développer, pour une meilleure connaissance des publics et de leurs attentes.....	11
2.3.	Des liens à développer avec d'autres acteurs Ville	11
2.3.1.	Un rapprochement MIE / QJ.....	11
2.3.2.	Relations MIE / autres directions	12
3.	LE LOGEMENT DES JEUNES, UN EFFORT D'INVESTISSEMENT SOUTENU, UN ENJEU DE COORDINATION	12
3.1.	Un effort d'investissement soutenu pour une offre dédiée.....	13
3.2.	Des dispositifs complémentaires à l'offre spécialisée	14
3.2.1.	Un public de fait non prioritaire dans l'attribution de logements sociaux.....	14
3.2.2.	Des dispositifs diversifiés en complément de l'offre spécialisée	14
3.3.	Des canaux d'accès diversifiés dédiés et de droit commun	14
3.3.1.	L'association CLLAJ de Paris	14
3.3.2.	Les autres canaux d'information / accompagnement logement.....	15
3.4.	Éléments d'évaluation	15
3.4.1.	L'offre des FJT : une maîtrise relative des attributions et du fonctionnement des structures	15
3.4.2.	Les logements étudiants	16
3.5.	Les leviers identifiés	16
3.5.1.	La stratégie logement à horizon 2035	16
3.5.2.	L'opportunité de développer la coordination inter acteurs sur le logement des jeunes à Paris	17
4.	L'ACCÈS À LA CULTURE, AUX LOISIRS, ET AU SPORT	17
4.1.	Une importante offre loisirs/culture/sportive, avec des accès jeunes différenciés	18
4.1.1.	Une offre sportive conséquente, une absence de données sur les publics.....	18
4.1.2.	Une offre culturelle très riche	19
4.2.	Les modes d'accès à l'offre culturelle, sportive et de loisirs	19
4.2.1.	La fonction passerelle des dispositifs et équipements jeunesse	19
4.2.2.	Le déploiement d'actions hors les murs.....	21
4.2.3.	L'offre numérique	21
4.2.4.	Des tarifs permettant une accessibilité facilitée à l'offre	22
4.3.	L'offre plurielle des équipements jeunesse.....	22
4.3.1.	Le maillage territorial	22
4.3.2.	Les Espaces Paris jeunes (EPJ).....	23

4.3.3.	Les Centres Paris Anim' (CPA)	25
4.4.	Les points faibles identifiés	29
4.4.1.	L'insuffisante connaissance des publics est un constat partagé à des degrés différents.	29
4.4.2.	Une évaluation des équipements jeunesse à conforter	29
4.4.3.	Une offre vacances peu lisible	30
4.4.4.	Les équipements jeunesse et l'identité municipale	31
4.5.	Les leviers et perspectives	31
5.	L'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI.....	32
5.1.	Une politique active d'accès à l'emploi s'adressant aux jeunes.....	32
5.2.	La MLP, acteur central pour l'accès à l'emploi des jeunes.....	34
5.3.	L'accompagnement des jeunes allocataires du RSA	35
5.4.	Des partenariats associatifs ciblant des profils spécifiques	35
5.5.	Une offre de formations à visée professionnelle	36
5.5.1.	Les dispositifs tous publics, s'adressant également aux jeunes :.....	36
5.5.2.	Les dispositifs spécifiquement ciblés sur les jeunes, comme l'école de la deuxième chance (E2C).....	37
5.5.3.	L'action significative de la Ville en tant qu'employeur : l'apprentissage et les stages de plus de deux mois.....	37
5.6.	Les canaux d'accès à l'offre	38
5.6.1.	Les Points Paris Emploi	38
5.6.2.	L'accès à la MLP et à l'E2C	39
5.6.3.	L'accès à l'apprentissage et aux stages	39
5.6.4.	L'accès aux formations.....	39
5.6.5.	Les actions hors les murs et la mise en relation jeunes/employeurs	40
5.7.	Des outils d'évaluation et des coordinations à consolider	40
6.	L'ACCÈS À LA SANTÉ, UNE OFFRE SANTÉ JEUNES EN CONSTRUCTION.....	42
6.1.	Une politique santé tous publics, des dispositifs spécifiques ciblés jeunesse	42
6.1.1.	Une politique orientée vers la réduction des inégalités de santé :	42
6.1.2.	Des dispositifs ciblés jeunes.....	43
6.1.3.	Une approche globale sur la santé des jeunes à construire face à des inégalités sociales de santé.....	44
6.2.	Des leviers identifiés pour une politique santé des jeunes	45
6.2.1.	Quartier Jeunes, Quartier Santé.....	45
6.2.2.	Une capacité d'intervention territoriale renforcée et des axes de coopération à développer.....	45
7.	L'ACCÈS AUX DROITS ET LES PARCOURS DE VIE DES JEUNES EN DIFFICULTÉ SOCIALE	47
7.1.	L'accès aux droits, une priorité d'intervention de la collectivité parisienne.....	48
7.1.1.	Des dispositifs d'aide juridique tous publics peu fréquentés par les jeunes et une offre dédiée ciblée	48
7.1.2.	L'accès aux droits sociaux, une priorité d'intervention tous publics, avec un faible recours des jeunes aux services sociaux de proximité	49
7.2.	Un fort engagement pour l'accès à l'autonomie des jeunes majeurs de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) et le levier de la prévention spécialisée.....	51
7.2.1.	Les jeunes majeurs accueillis à l'ASE :	51
7.2.2.	Le travail de rue des équipes de prévention spécialisée	51
7.2.3.	Une diversité d'acteurs relais sur le territoire.....	52

7.3.	Des évaluations à conforter, une connaissance des publics accompagnés à affiner	52
7.3.1.	L'accompagnement des jeunes majeurs :	52
7.3.2.	La prévention spécialisée	53
7.4.	Les perspectives et leviers identifiés	53
8.	L'ENGAGEMENT ET LA PARTICIPATION CITOYENNE	54
8.1.	Une participation variable des jeunes aux dispositifs de participation citoyenne tous publics	54
8.2.	L'engagement des jeunes, une thématique très investie par la DJS	55
8.2.1.	Le Conseil Parisien de la jeunesse :.....	56
8.2.2.	Les dispositifs citoyens dédiés aux jeunes	58
8.2.3.	D'importants moyens consacrés au soutien des projets des jeunes.....	58
8.2.4.	Le soutien des projets étudiants	59
8.3.	Les leviers identifiés	59

L'accès des jeunes à l'autonomie constitue le fil rouge des politiques jeunesse. La mission a étudié l'offre parisienne dans différents domaines conditionnant leur accès à l'autonomie. Ces domaines sont analysés du point de vue de l'accès des jeunes à l'offre et du pilotage de l'offre.

1. L'INFORMATION JEUNESSE : UN DISPOSITIF SOCLE MULTI DOMAINES

INFORMATION JEUNESSE	
ATOUS	POINTS FAIBLES
<ul style="list-style-type: none"> - La labellisation garante d'un niveau de qualité - Un réseau constitué sur le territoire parisien - Une information multi-domaines - Un fonctionnement s'appuyant sur un réseau de partenaires - Un outil de reporting (IJ Stats) et des bilans d'activité (DJS/CIDJ). 	<ul style="list-style-type: none"> - L'utilisation variable de l'outil de reporting par les structures - Une connaissance des publics à développer - Une couverture relative du territoire - Une visibilité/signalétique insuffisante.
LEVIERS / PERSPECTIVES	
<ul style="list-style-type: none"> - Un pilotage renforcé du réseau (CIDJ/DJS) - L'incitation à l'utilisation de l'outil de reporting - L'évaluation du maillage territorial (au regard de l'étude APUR) - Une communication à renforcer - Le développement d'actions hors les murs 	

1.1. Un dispositif territorialisé et labellisé

1.1.1. Le maillage territorial du réseau

Les structures d'information jeunesse de proximité parisiennes sont implantées au sein des équipements jeunesse de la Ville laquelle compte 24 équipements jeunesse labellisés PIJ, soit 11 EPJ et 13 CPA, localisés dans 13 arrondissements. Sous l'impulsion de la DJS, le réseau labellisé s'est progressivement développé, passant de 10 à 24 structures entre 2014 et 2020.

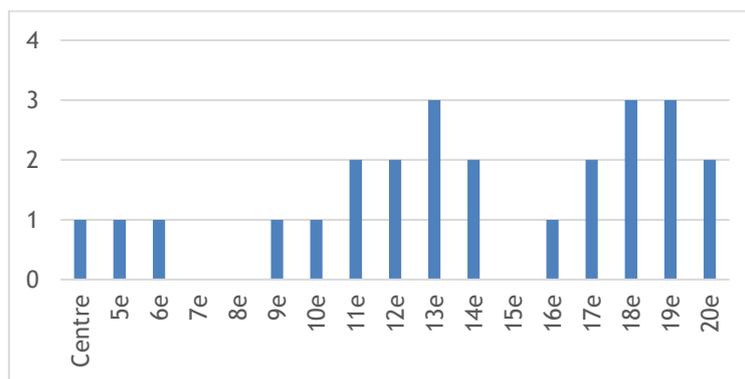
Capture écran 1 : Carte de l'information jeunesse à Paris



Source : APUR

Le maillage territorial de l'information jeunesse se caractérise, à l'instar du réseau des équipements jeunesse, par une localisation à titre principal, dans les arrondissements du nord et de l'est parisien.

Graphique 1 : Maillage territorial de l'information jeunesse



Source : SDJ

On constate que les arrondissements de l'ouest parisien sont peu dotés : aucun PIJ dans les 7^{ème}, 8^{ème}, 15^{ème}, 1 PIJ dans le sud du 16^{ème} à la limite de Boulogne Billancourt et 2 PIJ dans le 17^{ème}. Suite au transfert du CIDJ du 15^{ème} arrondissement pour intégrer QJ, cet arrondissement ne dispose plus de structure info jeunesse.

1.1.2. Un dispositif labellisé en accès libre

Les PIJ sont constitués en un réseau animé par la Ville, l'État (DRAJES-SDJES¹) et le CIDJ. Au sein de la Ville, le service des politiques de jeunesse (SPJ) assure le suivi de l'activité du réseau en lien avec le CIDJ.

Grâce à un réseau de professionnels qualifiés, ce dispositif vise à favoriser l'autonomie des jeunes par un accès libre et gratuit à des informations concernant tous les domaines de la

¹ Délégations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJE) et service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES).

vie quotidienne (orientation, logement, santé, loisirs, droits, mobilité etc.). Il s'adresse à tous les publics âgés de 13 à 30 ans, avec une priorité identifiée pour les jeunes de 16 à 25 ans.

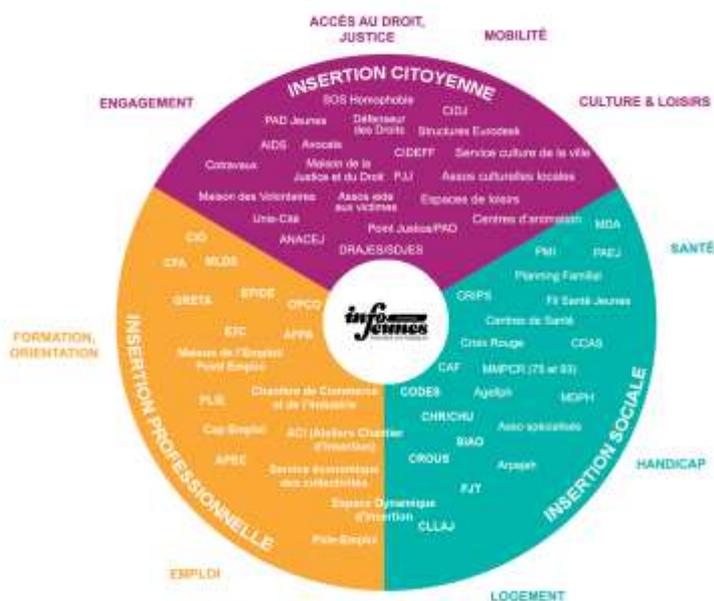
L'attribution du label information jeunesse accordé par les services de l'État, pour une durée de 6 ans (depuis 2022) avec un bilan à mi-parcours, garantit un niveau de qualité sur le profil des informateurs jeunesse et l'offre de services proposée. Ce label est conditionné par la remise d'une grille d'auto-évaluation et d'un dossier composé d'un diagnostic de territoire et d'un projet de structure. Les PIJ appliquent les principes de la charte IJ française garantissant l'accès à l'information comme un véritable droit pour tous les jeunes, sans aucune discrimination².

Selon le guide de l'information jeunesse à destination du réseau IJ d'Île -de-France, les structures IJ doivent travailler en lien avec différents acteurs « *une offre de partenaires ou de relais sur laquelle le réseau Info jeunes doit impérativement s'appuyer pour apporter les réponses les plus complètes et efficaces à nos publics* ».

L'éco système des partenaires des PIJ intervient dans trois grands domaines, déclinés en sous domaines :

- l'insertion sociale comporte le logement, le handicap, la santé ;
- l'insertion citoyenne intègre l'engagement, l'accès au droit, la justice, la mobilité, la culture et les loisirs ;
- l'insertion professionnelle comprend l'emploi, la formation, l'orientation.

Graphique 2 : L'Eco système des partenaires des PIJ



Source : Guide de l'information jeunesse à destination du réseau IJ d'Île de France 2022

² Source : Guide de l'information jeunesse à destination du réseau IJ d'Île-de-France 2022.

1.2. Un pilotage de l'information jeunesse à consolider

Les développements qui suivent s'appuient sur le bilan information jeunesse transmis par la DJS (pour l'année 2021) et sur le bilan d'activités des structures IJ de Paris établi par le CIDJ, les données exploitées ayant été recueillies entre le 1^{er} janvier et le 1^{er} octobre 2022 auprès de 12 structures information jeunesse (sur 24).

1.2.1. Un réseau doté de ressources communes visant une offre de qualité

1.2.1.1. Un outil de reporting et d'évaluation à destination des PIJ

L'IJ Stats, outil commun à l'ensemble des structures, permet de mesurer la fréquentation, de connaître le profil des jeunes, leurs motifs de venue et les besoins exprimés. La grille peut être enrichie de critères de lieu (quartier) et/ou des dispositifs spécifiques proposés aux jeunes.

Cet outil permet au CIDJ de produire chaque année un bilan, partagé avec la DJS et mis à disposition de l'ensemble du réseau des PIJ.

En complément de l'outil IJ Stats, une grille d'enquête de satisfaction est à disposition des PIJ en format numérique ou papier. Elle doit être directement renseignée par un nombre représentatif de jeunes³ pour permettre de mesurer la qualité de l'offre et envisager des axes d'amélioration.

Il ressort des bilans transmis à l'IG qu'en 2021, 14 903 personnes ont été accueillies au titre de l'accueil individuel et 10 157 au titre des actions collectives⁴.

Au titre de l'accueil individuel :

- Les 15-23 ans représentent 75 % du public, avec 57,4 % de femmes et 42,6 % d'hommes ;
- La moitié des jeunes reçus sont au lycée ou en études supérieures ;
- Les PIJ accueillent également des jeunes décrocheurs, sans activité ou en recherche d'emploi.

Au titre de l'accueil collectif, les demandes des groupes concernent en majorité l'accueil, les ateliers collectifs et les animations jeunes.

1.2.1.2. Des ressources communes et une animation du réseau

◆ Les ressources communes

Elles permettent de garantir l'unité du réseau et la qualité de l'offre :

- un référentiel métier ;
- une formation commune initiale de 12 jours et une offre de formation continue, assurées par le CIDJ ;
- une documentation commune sur support papier et dématérialisée (IJ box) ;
- une newsletter.

³ Le guide IJ indique la taille des échantillons en fonction de la fréquentation annuelle des PIJ. Par ex 200 pour une fréquentation annuelle inférieure à 1 000.

⁴ Cette fréquentation globale semble se stabiliser : en 2019, le réseau a reçu près de 25 000 jeunes (cf. dossier ministre DJS 2020).

◆ L'animation du réseau :

L'animation du réseau s'est traduite par 6 animations en 2021 sur les thématiques suivantes : l'éducation aux médias, l'accès aux droits, l'accompagnement à l'emploi, les questions de santé, de décrochage scolaire ou encore la lutte contre les discriminations.

5 animations ont été organisées en 2022 en présentiel, sur les thèmes de la participation des jeunes dans les structures, la santé mentale, l'insertion professionnelle, la prévention aux conduites prostitutionnelles, le développement durable et la transition écologique.

1.2.2. Les points faibles identifiés

Ces points faibles ressortent du bilan du CIDJ, des sondages et questionnaires adressés aux jeunes, et des constats IG.

- Une visibilité relative et une faible identification des structures

Les sondages et questionnaires adressés aux jeunes (cf. rapport § 2.2) font ressortir un très faible niveau de connaissance des points info jeunesse⁵.

Le CIDJ souligne que la quasi-totalité des structures rencontrent un problème avec leur signalétique extérieure : « Souvent, il n'est pas spécifié que la structure propose un accompagnement pour les jeunes, il n'y a pas de mention « PIJ » et il n'y a pas de logo IJ (ou alors les anciens uniquement) ». Plusieurs structures, particulièrement dans le nord de Paris (17e, 18e et 19e), sont toujours identifiées comme antennes jeunes bien que cette appellation n'existe plus » (depuis la réforme 2016 des équipements jeunesse).

L'IG a pu constater cette visibilité très relative lors de ses visites sur le terrain, d'autant que la localisation des PIJ au sein de ces équipements peut prêter à confusion entre information jeunesse et animation jeunesse.

- **La formation** : selon le CIDJ, le niveau de formation du réseau IJ parisien n'est pas totalement satisfaisant, Paris demeurant l'un des départements d'Île-de-France qui se rend le moins en formation (le taux de présence aux réunions d'animation varie entre 48 % et 72 %).

- L'utilisation inégale des outils de reporting se traduit par une connaissance insuffisante des publics :

Si 4 structures remplissent IJ Stats de façon satisfaisante, 8 le renseignent de façon correcte mais insuffisante. 12, soit la moitié des structures, ne remplissent que très peu ou pas du tout l'outil et ne récoltent aucune donnée sur leur public.

Parmi les leviers et perspectives identifiés, le pilotage renforcé du réseau (entre la DJS et le CIDJ) et la communication constituent des axes prioritaires d'intervention.

⁵ En réponse au questionnaire IG, seuls 10 % des jeunes indiquent connaître les PIJ.

2. LA VIE ÉTUDIANTE, UNE POLITIQUE PUBLIQUE DÉDIÉE

VIE ETUDIANTE	
<p style="text-align: center;">ATOUTS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une politique publique dédiée - Une direction pilote (DAE) et un bureau dédié - Un accès à l'offre via un lieu ressource : la Maison des initiatives étudiantes (MIE) - Un développement de l'accompagnement des étudiants dans des domaines variés - La mise à disposition d'espaces (espace de vie étudiante, espaces de coworking etc.) - Des conventions de partenariat avec les organismes de l'enseignement supérieur (CROUS, CIUP) - Un travail en réseau avec différents acteurs (BVE des universités, associations étudiantes), le développement de projets inter universités (précarité étudiante, VSS, étudiants ukrainiens) - Une importante communication via les réseaux sociaux ; une participation à la connaissance des dispositifs jeunesse 	<p style="text-align: center;">POINTS FAIBLES</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une organisation distincte de l'organisation jeunesse - Absence de réseau Ville territorialisé : quelques liens avec les acteurs jeunesse (équipements, RJT) ; - Absence d'enquêtes étudiants : difficulté à connaître le public qui ne vient pas et ses besoins - Une interrogation sur la pertinence des 2 PPE gérés par la MIE - L'absence de référents santé ou logement - Peu de liens avec les mairies d'arrondissement à ce jour
<p>LEVIERS / PERSPECTIVES</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déménagement acté de la MIE dans les locaux de Jussieu - Poursuivre le développement des liens/synergies avec la DJS - Identifier les complémentarités, bonne pratiques ou mutualisations de moyens entre MIE / QJ et l'Académie du climat. 	

2.1. La MIE, les atouts d'un équipement dédié et d'une offre multi services

Les étudiants sont l'objet d'une politique publique dédiée. Cette politique publique, pilotée par l'adjointe en charge de l'enseignement supérieur de la recherche et de la vie étudiante, est mise en œuvre par la DAE, via le service de la création, de l'innovation, de la recherche et de l'enseignement supérieur, intégrant le bureau de la vie étudiante (BVE) et la Maison des initiatives étudiantes (MIE).

L'ouverture en 2002 de la MIE, consacre la priorité accordée aux publics étudiants à Paris, via sa mission d'accueil et d'accompagnement des étudiants parisiens dans leurs projets (associatifs, entrepreneuriaux ou professionnels) et dans leur vie étudiante.

L'accès à l'offre Ville repose sur ainsi sur un équipement dédié, géré en régie, implanté sur deux sites, le site de la MIE Bastille (50 rue des Tournelles, 3^{ème} arrondissement) et le site de la MIE labo 6 (76 bis rue de Rennes, 6^{ème} arrondissement)⁶.

De par son offre et son action, la MIE présente plusieurs points forts :

- **Une gratuité des lieux et de l'offre** via la mise à disposition d'espaces de travail, de détente, d'une salle de répétition, et d'un espace audio-visuel ;
- **Des permanences gratuites** : soutien psychologique, recherche d'emploi, accompagnement juridique et administratif, soutien aux étudiants internationaux. Au titre de l'emploi, la MLP tient une permanence tous les 15 jours, propose des ateliers in situ, forums, shootings de photos. Si ses deux sites disposent d'un Point Paris Emploi, la MIE indique qu'il apporte peu de plus-value en matière d'insertion professionnelle et qu'il ne constitue pas un axe fort de son activité⁷ ;
- **L'accompagnement de projets étudiants** (667 en 2021, en majorité associatifs), par des aides financières et/ou des ateliers de formation (accompagnement à la professionnalisation des porteurs de projet). Ces projets ont trait à l'aide à l'insertion professionnelle (ex : shooting de photo pour les cv), à la transition écologique, à la culture (danse, théâtre), à l'audiovisuel et à la citoyenneté (ex : créer des débats entre étudiants). Cet accompagnement permet de recenser et répondre aux besoins des jeunes étudiants ;
- **L'organisation de conférences /débats** tout au long de l'année ;
- **La mise à disposition d'aides** comme l'aide à l'installation⁸ (AILE), ou encore des distributions gratuites de produits alimentaires et d'hygiène.

Selon la responsable de la MIE, « *les jeunes se sont emparés du lieu, ils sont formés par des pairs et parlent le même langage* ». La structure a établi une relation de confiance avec les associations de jeunes accueillies : ces associations peuvent utiliser l'équipement en toute autonomie, et dans une large amplitude, notamment en dehors des heures d'ouverture du lieu où elles sont responsables de la fermeture via un système de serrure connectée (clé numérique).

- Parallèlement, la MIE a construit **des liens avec des partenaires de l'enseignement supérieur** notamment le CROUS, signataire d'une convention pluriannuelle avec la Ville, et avec de nombreuses universités qui peuvent rencontrer des difficultés à fonctionner en réseau ; Dans ce cadre, le BVE et la MIE ont développé les liens avec différents acteurs du monde universitaire, en particulier, les BVE des universités.

Ce fonctionnement en réseau a permis de soutenir des projets inter universités, par exemple dans les domaines de la précarité étudiante, des violences sexuelles et sexistes, ou d'actions en direction d'étudiants ukrainiens.

Parmi les points forts de la structure, on note une **communication continue** pour se faire connaître via différents canaux comme la tenue de stands dans les universités (université Paris Cité) ou encore le développement d'une communication via les réseaux sociaux (Linkedin, Tik tok, Instagram, Twitter). La MIE diffuse deux newsletters par semaine à ses contacts (associations, universités, collectivités territoriales, équipements partenaires).

⁶ Le site Bastille occupe des locaux d'environ 1 000 m² gérés par Elogie/SIEMP [.....]. Le site labo 6 occupe des locaux de 444 m² gérés par la RIVP [.....]. *Les membres des phrases qui précèdent ont été occultés conformément aux dispositions du Code des relations entre le public et l'administration, relatif à la communication des documents administratifs.*

⁷ Depuis septembre 2021, la MIE oriente volontiers, au titre de l'emploi, les étudiants vers QJ et s'interroge sur la pertinence du maintien des 2 PPE à la MIE. Cette interrogation est partagée par le directeur de la DAE.

⁸ De 500 à 1 000 € pour les boursiers locataires d'un logement privé parisien.

2.2. Des évaluations à développer, pour une meilleure connaissance des publics et de leurs attentes

La MIE éprouve des difficultés pour connaître le public qui ne vient pas à la MIE et mesurer ses besoins. Elle ne diligente pas non plus d'enquêtes de satisfaction à destination des étudiants quant à l'offre proposée et à sa notoriété⁹.

Sur ce point, il serait souhaitable que les futures enquêtes ou sondages à destination des jeunes et étudiants soient conjointement diligentées par la SDJ et la MIE.

2.3. Des liens à développer avec d'autres acteurs Ville

La MIE a entrepris la constitution d'une cartographie des acteurs avec lesquels elle est en relation. Les constats suivants résultent des entretiens avec la responsable de la MIE et des services de la SDJ.

2.3.1. Un rapprochement MIE / QJ

Vie étudiante et jeunesse relèvent organiquement de deux directions distinctes (DAE et DJS), l'ouverture de QJ a déclenché une dynamique de rapprochement avec la MIE. Dans ce cadre, une convention de partenariat a été signée en janvier 2022 entre les deux directions.

Les axes de partenariat reposent sur :

- une programmation commune entre la MIE et QJ, avec des moments de programmation communs sur des thématiques prioritaires (insertion socio professionnelle des jeunes, accès aux droits, santé mentale, lutte contre la précarité, lutte contre les violence sexuelles et sexistes etc.) ;
- des rapprochements entre dispositifs accompagnant les initiatives et l'engagement de jeunes et des étudiants (comme Quartier libre ou Kit asso) ;
- des actions de communication communes ;
- un travail conjoint sur le cahier des charges du volet digital de QJ ;
- des mutualisations de locaux ;
- une participation réciproque à la gouvernance de QJ et de la MIE¹⁰.

Un bilan annuel de la convention est effectué par les deux directions, communiqué aux élus concernés et au SG.

Par ailleurs, la MIE indique être sollicitée par les équipements de proximité (CPA) pour organiser des événements dans leurs locaux ou diffuser sur son site des informations. Parallèlement, la MIE demande aux CPA d'héberger chez eux en résidence ses lauréats. Les RJT la sollicitent également pour des événements.

La MIE assure la distribution du Pass Jeunes et communique sur divers dispositifs jeunesse (Paris Jeunes Vacances, Quartier libre).

Depuis septembre 2021, des liens ont été établis entre la MIE, QJ et l'Académie du climat. Il est souhaitable que cette démarche soit poursuivie dans la perspective de recherche de

⁹ Enquête IG.

¹⁰ La MIE est associée à la gouvernance de QJ et un membre du CPJ participant à la gouvernance de QJ est associé par la MIE à ses orientations et programmation annuelle.

complémentarités, échange de bonnes pratiques, voire mutualisation des moyens : ainsi, la MIE estime que l'offre QJ est plus adaptée en matière d'insertion professionnelle.

2.3.2. Relations MIE / autres directions

Concernant les relations de la MIE avec les autres directions, la MIE indique ne pas avoir de lien avec la DLH jusqu'à une période récente¹¹. Avec la DSOL, une réflexion est engagée sur un dispositif pérenne de distribution alimentaire. À ce jour, les relations sont quasi inexistantes avec la Direction de la Santé publique (DSP), un point reste à faire : la MIE n'a pas de référent santé, ni de référent handicap.

3. LE LOGEMENT DES JEUNES, UN EFFORT D'INVESTISSEMENT SOUTENU, UN ENJEU DE COORDINATION

L'ACCES DES JEUNES AU LOGEMENT	
<p style="text-align: center;">ATOUTS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un effort d'investissement soutenu pour la production de logements spécialisés (objectifs du PLH) - Un spectre de dispositifs en réponse aux différentes situations des jeunes - Des structures d'information sur le territoire parisien (CLLAJ, antennes mairies) - Des accompagnements associés (actions socio-éducatives des FJT) - Une pluralité d'acteurs Ville en charge de l'investissement (DLH) et du fonctionnement des structures (DJS, DAE) 	<p style="text-align: center;">POINTS FAIBLES</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une insuffisance de données partagées sur la demande et sur l'accès à l'offre (FJT, Résidences étudiantes) - Des actions d'accompagnement socio-éducatives non évaluées (FJT) - Une faible coordination des acteurs Ville, partenaires institutionnels ou associatifs sur le logement des jeunes.
<p>LEVIERS / PERSPECTIVES</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'une coordination renforcée sur le logement des jeunes (pour un pilotage Ville renforcé) - Stratégie logement 2035 	

¹¹ Une réunion s'est tenue fin 2022 entre le Bureau des Études, de la Prospective, de la Programmation et de la Synthèse (BEPPS) de la DLH, le service en charge de l'enseignement supérieur et le bureau de la vie étudiante de la DAE, dans le cadre de la stratégie logement 2035.

3.1. Un effort d'investissement soutenu pour une offre dédiée

La Ville a fait du logement¹² des jeunes une priorité et s'est fixé des objectifs volontaristes. Les étudiants et les jeunes actifs, du fait de leur niveau de revenus et de leurs besoins spécifiques (hébergement temporaire le temps des études, d'un stage, des premiers mois dans un emploi etc.), peinent à se loger dans le parc privé. Les différentes études et enquêtes jeunesse confirment ce besoin¹³.

Deux types de logements s'adressent spécifiquement aux publics jeunes : les foyers de jeunes travailleurs (FJT) et les résidences étudiantes (RE).

Les **foyers de jeunes travailleurs (FJT)** offrent à des jeunes de 18 à 25 ans (jeunes actifs, apprentis, stagiaires, ou étudiants) des possibilités de logement temporaire (2 ans maximum) accompagnées de services collectifs (restauration, blanchisserie, espaces de convivialité). En complément, les FJT proposent un accompagnement dans de nombreux domaines comme l'emploi, la formation, la santé ou les loisirs. La Ville (DJS) soutient les actions socio-éducatives des FJT par l'attribution de subventions de fonctionnement.

Les **résidences étudiantes** accueillent des étudiants sous conditions de ressources et d'âge pendant une durée déterminée.

Le **PLH** (programme local de l'habitat) fixe des objectifs quantitatifs sur ces deux catégories de logements :

Graphique 3 : Bilan des logements dédiés aux jeunes au regard des objectifs du PLH

Rappel des objectifs		Réussite des objectifs		
PLH (2011 - 2016)	Financer au moins 2100 places nouvelles en résidences sociales pour jeunes	2226 places en FJT	106% de l'objectif	Objectif atteint
	Financer 4000 places nouvelles en résidences étudiantes	4205 places en RE	105% de l'objectif	Objectif atteint
Rappel des objectifs		Réussite des objectifs		
DAP (2017 - 2022)	Financer 400 places en FJT	1174 places financées fin 2021	294% de l'objectif	Objectif atteint
	Financer 4500 places en résidences étudiantes	2780 places financées	62% de l'objectif	Prévision : 3243 logements, soit 72% de l'objectif.

Source : DLH

La période 2011-2016 s'est traduite par un dépassement des objectifs sur ces deux types de logement. Sur la période suivante 2017-2022, cette dynamique s'est maintenue pour la

¹² Ce focus, consacré à l'accès des jeunes au logement, ne traite pas les dispositifs d'hébergement d'urgence.

¹³ Études APUR portrait social et démographique des jeunes à Paris (dernière parution novembre 2022 : Les jeunes à Paris et dans la métropole du grand Paris), sondage jeunesse IFOP 2016, questionnaires CJA et IG (2022).

production de FJT avec un dépassement des objectifs et une moyenne est de 107 logements/an. S'agissant du logement étudiant, l'objectif est atteint à 72 %.

3.2. Des dispositifs complémentaires à l'offre spécialisée

3.2.1. Un public de fait non prioritaire dans l'attribution de logements sociaux

L'offre de logements sociaux de droit commun s'adresse à tous les publics. La priorisation des candidats s'effectue à travers un système de cotation dont les critères actuels ne favorisent pas les jeunes (ancienneté de la demande, revenu), mis à part les jeunes ménages : le « tout public jeunes » est un public de fait non prioritaire au regard de la politique d'attribution de logements sociaux.

La DLH dispose d'un contingent essentiellement fléché sur les jeunes les plus précaires ou jeunes majeurs relevant de l'ASE et travaille en relation avec la DSOL sur l'accompagnement social de ces jeunes (service de lutte contre l'exclusion et service d'accompagnement des jeunes majeurs de l'ASE).

3.2.2. Des dispositifs diversifiés en complément de l'offre spécialisée

Au regard du fort besoin en matière de logements et de l'offre, des dispositifs diversifiés sont mis en œuvre en direction de différentes catégories de publics jeunes : colocations dans le parc social, cohabitation intergénérationnelle solidaire, mobilisation des logements du parc privé à destination des jeunes suivis par l'aide sociale à l'enfance dans le cadre de « Louez solidaire et sans risque », ou encore le dispositif l'AILE (L'Aide à l'Installation dans un Logement pour les Étudiants).

3.3. Des canaux d'accès diversifiés dédiés et de droit commun

Au-delà de l'offre des PIJ, différents canaux d'information relèvent ou sont soutenus par la Ville : un canal dédié et des canaux d'accès tous publics.

3.3.1. L'association CLLAJ de Paris

L'association créée en 1997 a pour mission d'accueillir, d'informer, orienter et accompagner les jeunes de 18 à 30 ans à la recherche d'un premier logement et de leur apporter l'aide technique nécessaire pour favoriser leur autonomie par le logement. Depuis sa création, le CLLAJ bénéficie du soutien financier de la Ville (120 K€) lequel représente 46 % de ses ressources. Le siège de l'association est situé dans le 11^{ème} arrondissement.

Elle compte notamment parmi ses adhérents, la MLP, la CAF, l'association Action Logement, des FJT et a mis en place différents partenariats avec le CIDJ, la DRIHL¹⁴, le SIAO de Paris (service intégré d'accueil et d'orientation de Paris), les bailleurs sociaux.

L'association assure des permanences dans les PIJ de la Ville, au CIDJ, dans des mairies d'arrondissement (par ex dans les 12^{ème} et 20^{ème}) ainsi qu'à la MLP. Ses modalités d'accueil ont été réorganisées du fait de la crise sanitaire et de l'ouverture de QJ où un accueil est assuré depuis décembre 2021 (2 jours par semaine).

Au 31/12/21, l'équipe compte 5 collaborateurs, soit une directrice et 4 conseillers logement.

¹⁴ Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement.

Selon le bilan 2021 fourni par l'association : 5 573 jeunes ont été accueillis, informés, orientés ou accompagnés en 2021 (soit + 50% par rapport à 2020). Les délais d'attente pour l'obtention d'un rendez-vous avec un conseiller logement ont été réduits de 20 jours à 10 jours. 772 nouveaux jeunes ont été accompagnés en 2021 et 167 jeunes ont accédé au logement¹⁵.

Outre les données d'activité, le CLLAJ renseigne des indicateurs sur les publics : orientation des jeunes, domiciliation des jeunes accompagnés, âge, mode d'hébergement, motif de la recherche de logement, situation socio professionnelle, montant des ressources mensuelles.

À titre d'exemple, le bilan 2021 fournit les informations suivantes :

- les jeunes ayant une problématique logement sont principalement orientés vers le CLLAJ par ses partenaires, la MLP, les maires d'arrondissement, et les FJT ;
- les ressources des jeunes accompagnés par la structure sont limitées : 42 % ont entre 0 et 80 % du SMIC ; 18 % entre 80 % du SMIC et le SMIC ;
- le mode d'hébergement des nouveaux accompagnés éclaire sur leur besoin logement : 30 % sont en situation d'errance résidentielle (hébergement d'urgence, hôtel, SDF...), 20 % hébergés chez des tiers, 28 % en FJT et résidences sociales, 17 % chez leurs parents.

3.3.2. Les autres canaux d'information / accompagnement logement

- Sur le territoire parisien, 14 **antennes logement déployées au sein des mairies** d'arrondissement s'adressent à tous les publics. L'IG n'a pu obtenir de données concernant l'accueil des publics jeunes dans ces antennes.
- L'accès via les services sociaux, analysé en point § 7.1.2 au titre de l'accès aux droits, est à ce jour assez limité pour les publics jeunes. Comme indiqué précédemment, un canal d'accès spécifique via la DSOL existe pour les jeunes de l'ASE ou les jeunes très précaires.
- Les jeunes en recherche de logement social peuvent faire une demande via **paris.fr**. La DLH souligne qu'un nouvel outil de suivi des demandes numériques (SOLEN) a été créé en 2022 pour répondre directement aux demandes des usagers sur paris.fr. Parallèlement, paris.fr renvoie vers des sites partenaires comme celui du CLLAJ ou de l'ADIL, mais cette dernière propose à titre principal une information sur les relations locataires-propriétaires.
- Pour les étudiants en recherche de logement, la porte d'entrée est celle du **CROUS**, les étudiants boursiers étant prioritaires.

3.4. Éléments d'évaluation

3.4.1. L'offre des FJT : une maîtrise relative des attributions et du fonctionnement des structures

La place de la Ville est relativement limitée dans la procédure d'attribution des logements en FJT qui est déléguée aux associations gestionnaires, le turn-over de la population étant trop important pour permettre une gestion municipale.

Pour rappel, la DLH dispose d'un contingent essentiellement fléché sur les jeunes les plus précaires. Toutefois, les opérateurs gérant ces structures ne l'informent pas systématiquement des vacances de logement. Les publications de logements se font sur les sites des opérateurs et la DLH dispose de peu de temps pour proposer des candidats, dans les faits, les non Parisiens sont majoritaires dans les attributions.

¹⁵ Dont : 158 en logement temporaire, 6 dans le parc privé, 3 dans le parc social.

Selon la DLH et la DJS, le parc des FJT est insuffisant, les structures sont saturées et les files d'attente conséquentes, l'information est relayée par l'URHAJ.

La DJS a pu transmettre à l'IG les taux d'occupation déclarés par les gestionnaires de FJT¹⁶. Ces taux se situent en effet à niveau élevé, s'échelonnant selon les structures entre 75 % et 100 %, majoritairement autour de 90 %.

Mais la DLH ou la DJS ne disposent pas d'éléments statistiques consolidés sur la saturation du parc, par exemple via le nombre de demandes en file d'attente ou de demandes non satisfaites. La Ville ne dispose pas non plus de données relatives à l'accès à un logement autonome par les jeunes en sortie de FJT.

Par ailleurs, la subvention de fonctionnement accordée au titre des actions socio-éducatives des FJT, prise en charge par la DJS, est mécaniquement attribuée au regard des financements de la CAF, et non au regard d'objectifs qui seraient fixés aux structures.

3.4.2. Les logements étudiants

À Paris en 2020, l'Institut Paris Région a identifié 22 036 logements en résidences, tous types de résidence confondus.

Le poids de la CIUP représente près du tiers de l'offre et l'offre sociale conventionnée et/ou du CROUS représente un peu moins de la moitié de l'offre (10 400 places), majoritairement gérée par le CROUS. Cette offre est à mettre en regard du nombre d'étudiants boursiers, soit 150 000 à Paris. L'offre privée représente 17 % des places disponibles.

S'agissant des résidences étudiantes et logements sociaux étudiants, la Ville n'exerce pas ses droits de réservation auprès des gestionnaires de logements sociaux étudiants (essentiellement le CROUS), ni auprès de la CIUP.

3.5. Les leviers identifiés

3.5.1. La stratégie logement à horizon 2035

L'adoption par la Ville de Paris de sa **stratégie logement 2035, présentée au Conseil de Paris lors de sa séance du 16 novembre 2022**, constitue le cadre d'orientation de sa politique du logement en direction des Parisiens.

L'un des axes d'intervention (chapitre 5) est consacré à la **poursuite et au développement de l'offre à destination des publics jeunes**, compte tenu de leur difficulté à se loger dans Paris et en réponse aux besoins des plus modestes d'entre eux¹⁷. La Ville s'engage ainsi à amplifier la production de logements spécifiques (résidences étudiantes et FJT) à l'horizon 2035 et à poursuivre la diversification de l'offre en proposant de nouveaux produits (colocations dans le parc social, cohabitation intergénérationnelle solidaire etc.) ou encore la mobilisation des logements du parc privé à destination des jeunes suivis par l'ASE (dispositif « Louez solidaire sans risque »). Est également évoquée la nécessité de faire émerger des structures porteuses de projets sociaux en réponse à des besoins non satisfaits à ce jour : logement à destination de jeunes en situation de handicap à travers des places dédiées, résidences permettant l'accueil de jeunes parents isolés précaires.

¹⁶ Ces données sont extraites des bilans d'activité transmis dans le cadre du subventionnement des actions d'accompagnement socio-éducatif.

¹⁷ Le taux de pauvreté observé dans la catégorie 20-24 ans (24,5 %) est supérieur à la moyenne francilienne et nationale.

3.5.2. L'opportunité de développer la coordination inter acteurs sur le logement des jeunes à Paris

La mise en œuvre de cette stratégie s'appuiera sur **une gouvernance dédiée au pilotage du logement à destination des publics spécifiques via un comité de pilotage** relatif à la prise en compte des publics spécifiques dans la politique du logement. Ces publics spécifiques sont : les jeunes, les publics précaires et les personnes âgées.

Dans ce cadre, une **coordination globale jeunesse** intégrant la DLH, la DJS et la DSOL est souhaitable, sur le volet investissement et également pour disposer de données partagées sur l'offre, améliorer la maîtrise du fonctionnement des structures logement (taux d'occupation, demandes non satisfaites, profils des jeunes logés, suivi des solutions de sortie, jeunes bénéficiant des dispositifs etc.).

4. L'ACCÈS À LA CULTURE, AUX LOISIRS, ET AU SPORT

LOISIRS, CULTURE, SPORTS	
ATOUS	POINTS FAIBLES
<ul style="list-style-type: none"> - Le maillage parisien des équipements culturels, sportifs et jeunesse - L'offre plurielle des équipements jeunesse - Une offre d'accueil informel, espaces ou lieux en libre accès, offre numérique - Une pratique du hors les murs : événements jeunesse, actions culture (musées, bibliothèques, festivals d'été...) - Le soutien et l'accompagnement de projets jeunes (SDJ, MIE) - Des « dispositifs levier » d'accès à l'offre de la Ville (Kiosque jeunes, Pass jeunes) - Un fort positionnement DJS sur les 3 champs ; DAC et EPM sur le champ culture. - Des bilans évaluatifs sur les dispositifs jeunesse (KJ, Pass jeunes) - Une politique tarifaire incitative 	<ul style="list-style-type: none"> - L'insuffisante connaissance des publics jeunes dans l'offre culture/sport - Des données de fréquentation à fiabiliser dans les équipements jeunesse et une pratique d'évaluation à conforter - Des activités courantes peu attractives pour les jeunes dans les CPA - Une relative lisibilité et faiblesse de l'offre vacances pour les 16/25 ans - Une collaboration intra DJS (sport /jeunesse) et DJS/DAC, DJS/DASCO à renforcer
LEVIERS / PERSPECTIVES	
<ul style="list-style-type: none"> - Quartier jeunes - Kiosque jeunes - JOP 2024 - Accueil informel, « tiers lieux », espace public, lieux et équipements en accès libre - Plans d'action sur l'accès des jeunes à l'offre culturelle, à l'offre sportive et aux vacances - Information et Communication 	

4.1. Une importante offre loisirs/culture/sportive, avec des accès jeunes différenciés

La Ville de Paris propose une importante offre de lieux culturels, sportifs et de loisirs, se traduisant par un maillage conséquent sur le territoire parisien.

Il ressort des sondages et enquêtes auprès des jeunes un fort taux de satisfaction vis-à-vis de l'offre d'activités de loisirs proposée à Paris (sondage IFOP précité de 2017). L'accès à la culture et aux loisirs est le domaine répondant majoritairement aux attentes des jeunes qui expriment parallèlement un besoin d'information¹⁸.

4.1.1. Une offre sportive conséquente, une absence de données sur les publics

La politique sportive est une politique tous publics. La stratégie sport de la Ville est formalisée dans le Plan Paris + sportive adoptée en février 2019.

Si les jeunes sont généralement adeptes du sport, la politique sportive de la Ville cible davantage les jeunes des tranches amont et les publics moins autonomes en termes d'accès (sport féminin, sport seniors en lien avec la santé, personnes en situation de handicap, CSP modestes, habitants des QPV¹⁹ ou pratiquant peu le sport (Paris sport familles pour les familles d'enfants de 3 à 7 ans).

Les **dispositifs sport** retracés dans le bleu s'adressent prioritairement aux publics des 7-17 ans (Paris Sport Vacances, Paris Sport Proximité), ou alors gratuits et sans inscription, ils ne sont pas mesurés en termes de fréquentation par les jeunes (Paris Sport Proximité, Paris sport dimanche, Centre Sport Découverte). Ils sont au mieux estimés (animations sportives de Paris plage).

La collectivité parisienne dispose d'un **important parc d'équipements sportifs** : 500 aires sportives sont gérées par la Ville qui loue de plus des aires sportives à d'autres acteurs, privés ou publics²⁰. Cette offre se caractérise par une large amplitude d'ouverture (360 jours/an, de 7h à 22h30 du lundi au samedi et jusqu'à 18h le dimanche).

La DJS identifie, à ce titre, **trois types de publics et d'usage** des équipements sportifs : les publics scolaires, les associations et les publics individuels.

S'agissant des usages scolaires et associatifs, la DJS assure une gestion des créneaux lui permettant, en situation de tension, de réattribuer les créneaux peu utilisés, en particulier pour les associations. L'application AIRES conçue pour cette gestion est diversement renseignée par les responsables d'équipement, d'où une non connaissance des publics (nombre, tranche d'âge, profil) fréquentant les équipements²¹.

S'agissant des publics individuels et notamment pour les équipements en accès libre (TEP), la DJS ne dispose ainsi d'aucune donnée de fréquentation.

Il est ressorti de différents entretiens (services politique de la Ville, maires d'arrondissement) que les **lieux ou équipements en accès libre** sont très attractifs pour les jeunes. À cet égard les 90 TEP gérés par la Ville, d'usage libre, constituent une ressource importante, de même que les grands centres sportifs avec aires extérieures²².

¹⁸ Réponses au questionnaire IG et au questionnaire jeunes dans le cadre du renouvellement des CJA.

¹⁹ Axe 3 du plan Paris + sportive « rendre accessible le sport pour tous ».

²⁰ La Ville loue ainsi des aires dans des parcs interdépartementaux (Bobigny, Puteaux, Choisy).

²¹ Une étude a été récemment engagée pour disposer de données plus précises sur les usages associatifs, mais elle n'est pas orientée sur la typologie ou la connaissance des publics.

²² Situés le plus souvent en pourtour de Paris, dans les bois, dans les parcs interdépartementaux.

4.1.2. Une offre culturelle très riche

Les équipements culturels gérés ou financés par la Ville contribuent à l'attractivité de l'offre culturelle parisienne.

L'offre de la Ville est conséquente : 58 bibliothèques de prêt, 17 conservatoires municipaux, 85 ateliers des Beaux-Arts, 5 Maisons des Pratiques Artistiques Amateurs (MPAA) et 5 établissements publics de coopération culturelle (outre la MPAA, le 104, la Maison des Métallos, le Pôle Supérieur Paris Boulogne-Billancourt (PSPPB), les Ateliers Médicis). Gérés par l'établissement public Paris Musées, les 14 musées de la Ville de Paris participent à la richesse de cette offre.

Plus de 160 structures culturelles sont par ailleurs soutenues dans les secteurs du spectacle vivant, de la musique et des arts visuels (lieux, festivals, ensembles etc.) et 35 salles de cinéma.

La politique culturelle de la Ville est une politique volontariste de diversification des publics et de démocratisation de l'accès à la culture, particulièrement en direction des jeunes, et dès le plus jeune âge.

La DAC déploie ainsi, en lien avec la DASCO, de nombreux dispositifs pour ouvrir l'accès à la culture par l'éducation, en direction des jeunes en âge scolaire (Art pour grandir, parcours de sensibilisation musicale, politique d'ouverture des conservatoires).

Concernant la tranche d'âge post collège, certains équipements culturels de la Ville proposent une programmation orientée vers les jeunes comme la Place²³ (dédiée au hip/hop au Forum des halles, Paris Centre), la Gaité Lyrique (Paris Centre, avec 45 % de visiteurs de moins de 30 ans, dédiée aux œuvres d'art numériques et musiques actuelles), le Centre Fleury Goutte d'Or-Barbara (18^{ème}, dédié aux musiques actuelles), la MPAA (Maisons des pratiques artistiques amateurs) ou encore la Maison du geste et de l'image.

Les équipements jeunesse participent à l'offre culturelle de la Ville (cf. § 4.2 ci-après).

4.2. Les modes d'accès à l'offre culturelle, sportive et de loisirs

4.2.1. La fonction passerelle des dispositifs et équipements jeunesse

4.2.1.1. Les équipements jeunesse

Les équipements jeunesse permettent aux usagers dont les jeunes d'accéder à l'offre culture/sports/loisirs. Ainsi, au titre des activités régulières, les CPA proposent des activités artistiques²⁴ et sportives, via un large spectre de disciplines. De par leurs aménagements de locaux et leurs équipements, les CPA sont des lieux de **pratiques culturelles amateurs** : présence de pôles musicaux, mise à disposition de studios d'enregistrement et de répétition, plus d'une vingtaine de centres sont dotés de salles de spectacles. Enfin, depuis la réforme de 2016, il est demandé aux CPA de développer des **actions de médiation culturelle** en direction de la jeunesse : sorties dans les institutions culturelles, ciné débats dans les salles polyvalentes ou de spectacle, projets culturels pour valoriser les talents des jeunes.

²³ Espace culturel dédié au hip-hop (salle de concert /studio de diffusion / 8 espaces de pratiques (studio d'enregistrement, studio vidéo, atelier d'artiste), 1 incubateur pour les entrepreneurs hip-hop.

²⁴ Dans une note adressée à la SG en novembre 2021, la DJS indique que les activités artistiques représentent 40 % des inscriptions au titre des activités régulières tous publics confondus. Parmi elles, les cours de musique et de danse totalisent les 3/4 des inscriptions.

4.2.1.2. Les dispositifs jeunesse « passerelle »

La mission a identifié des **dispositifs levier**, permettant aux jeunes d'accéder à l'offre culturelle et de loisirs, comme par exemple, le Pass Jeunes, Kiosque jeunes.

Ces deux dispositifs se caractérisent par un bon taux de notoriété (enquête IFOP de 2017 et questionnaire IG, particulièrement le Pass Jeunes) et recueillent également un bon taux de satisfaction pour les jeunes qui y recourent (supérieur dans les deux cas à 60%, questionnaire IG).

Le Pass Jeunes :

Lancé en 2012, le Pass Jeunes (PJ) permet aux 15/25 ans de bénéficier durant les mois d'été²⁵ d'entrées gratuites ou à tarif réduit pour des activités sportives, culturelles ou de loisirs²⁶. Pass Jeunes se concrétise par un chéquier composé de coupons détachables et doit à ce titre être retiré après réservation sur le site passjeunes.paris.fr dans différents points de distribution²⁷.

L'attractivité de PJ est croissante, avec près de 47 000 exemplaires distribués en 2021 contre 30 000 en 2020 (suite à un grand nombre de réservations en ligne). Une attention est portée à la diffusion la plus large possible de l'offre (maillage des points de retrait et distribution de la main à la main).

Outre le nombre de Pass distribués, le bilan produit fait état de données sur les publics bénéficiaires (tranches d'âge), d'une analyse de l'offre par catégorie, d'un bilan partenaires et usagers : 1 450 jeunes ont ainsi répondu à l'enquête de satisfaction réalisée en novembre 2021.

Kiosque Jeunes

Initié en 2002, installé à la Canopée puis à QJ depuis septembre 2021, Kiosque Jeunes permet aux jeunes de 13 à 30 ans de bénéficier d'offres culturelles, sportives et de loisirs sous forme de places en invitations ou à tarifs réduits. Kiosque Jeunes relaie l'information sur les dispositifs jeunesse et sur les équipements Ville proposant des ateliers et cours des pratiques amateurs. Il dispose d'un accueil physique et numérique. Une création de compte est nécessaire pour s'inscrire, les jeunes ont alors accès à un espace Kiosque Jeunes numérique leur permettant de réserver jusqu'à 2 places par jour pour l'offre de leur choix sur la plateforme.

La petite équipe de Kiosque Jeunes (2 agents, avec en soutien 2 agents des services centraux de la DJS pour partie de leur temps) réalise un **bilan annuel**, comportant des données d'activité, en particulier la fréquentation du lieu (21 827 jeunes en 2021), la quantification de l'offre par thématique et la répartition des réservations. Des données relatives aux profils des usagers sont également recueillies (âge, répartition Femme/Homme) : 62 % sont âgés de 18 à 25 ans, 50 % des réservations sont effectuées par des étudiants ou jeunes actifs, 67 % des comptes validés le sont par des femmes²⁸.

²⁵ L'édition 2021 a prolongé d'un mois le dispositif soit du 1er juin au 30 septembre.

²⁶ L'utilisation des offres par catégorie est la suivante en 2021 : 51 % d'expositions, 24 % sport et nature, 14 % découvertes et 11 % cinéma.

²⁷ Le dispositif est étendu en 2014 aux 6 collectivités ayant établi un partenariat avec la Ville de Paris.

²⁸ KJ restitue ainsi des données diversifiées : chiffres clé d'activités, fréquentation, profils usagers (genre, âge, statut), nombre et typologie des partenaires.

Si Kiosque Jeunes ne se limite pas à la distribution du Pass jeunes, sa fréquentation est particulièrement forte pendant la période de retrait du Pass²⁹. Si les offres de Kiosque Jeunes sont à 40 % gratuites (et 60 % à tarif réduit), les réservations concernent à 80 % les offres gratuites (et à 20 % les offres à tarif réduit). L'équipe de Kiosque jeunes indique ne pas avoir de contact avec la DAC, une évolution doit être proposée en ce sens pour obtenir et enrichir l'offre culturelle (DAC/Paris Musées).

4.2.2. Le déploiement d'actions hors les murs.

Les différentes directions (DJS, DAC) développent des actions hors les murs (sport, culture, loisirs) pour aller vers les publics jeunes, en investissant de nouveaux lieux et/ou l'espace public :

- Nuit blanche, événement fort de la politique culturelle, a retrouvé en 2022 selon la DAC son public avec une importante fréquentation de jeunes ;
- Paris Plage, dont la fréquentation globale est estimée à environ 80 % de jeunes, propose des animations sportives pour tous, (escalades, jeux d'eau ou petites embarcations, plutôt, selon la DJS, en direction de publics plus jeunes (7-16ans)) ;
- Les bibliothèques³⁰ comme les musées parisiens développent des actions hors les murs (actions des bibliothèques dans les espaces verts, expositions hors les murs, création de podcasts) ;
- Le déploiement de projets culturels dans l'espace public participe de cette démarche (et sont peu ou pas valorisés dans le bleu jeunesse) : œuvres d'art dans l'espace public, street art, projets urbains. L'organisation de **l'été culturel dans le cadre du festival Paris l'été**³¹, propose une programmation diversifiée, avec des projets dans l'espace public (coopération DAC/DJS).

4.2.3. L'offre numérique

Le numérique est un mode d'accès à la culture innovant et largement utilisé par les jeunes. Il s'est révélé précieux en période de confinement sanitaire en offrant à tous un accès direct et quotidien aux ressources culturelles et artistiques.

Les bibliothèques ont entrepris un vaste chantier de numérisation. Au sein de ce réseau, une bibliothèque numérique de prêt permet d'emprunter des livres à distance gratuitement et de les télécharger sur différents supports (ordinateurs, tablettes, liseuses etc.). Paris Musées offre, depuis janvier 2020, une mise à disposition gratuite de plus de 150 000 reproductions numériques d'œuvres des collections des musées de la Ville de Paris en haute définition (Open Content).

Outre la mise à disposition d'un espace Kiosque jeunes numérique, la DJS travaille à un Quartier Jeunes digital.

²⁹ Kiosque Jeunes a été le premier point de distribution du Pass jeunes en 2021 (12 484 Pass délivrés).

³⁰ Les 68 bibliothèques parisiennes (dont 16 médiathèques), sont appelées à devenir un point d'entrée de l'accès à l'offre culturelle, avec 23,5 % de jeunes de 12 à 30 ans inscrits en 2021.

³¹ Le Festival Paris l'été propose de grands rendez-vous artistiques et culturels avec une offre théâtre, danse, cirque, musique, performances et installations plastiques en plein air et/ou en dehors des lieux traditionnels de spectacle (parcs et jardins, piscines, places, monuments, églises, berges de Seine). Il est organisé par l'association l'été parisien, financée par la Ville, la Région et la direction régionale des affaires culturelles (DRAC).

4.2.4. Des tarifs permettant une accessibilité facilitée à l'offre

L'enquête IFOP de 2017 a notamment fait ressortir comme frein à la pratique de différentes activités de loisirs, des tarifs trop élevés ou le fait de devoir payer.

L'offre de Kiosque Jeunes et du Pass jeunes sont une illustration concrète de l'objectif visant à proposer au plus grand nombre des offres à tarif réduit ou gratuites.

Différents dispositifs culturels proposent des tarifs intéressants pour les jeunes : dispositif places de théâtre à 10 euros ; billetterie Paris pour tous, (politique de la Ville) ; pestacles (festival du parc floral) ; dispositif « un été au musée » (programme d'activités culturelles gratuites à destination des publics vulnérables et des jeunes), gratuité pour les jeunes de moins de 18 ans et tarif préférentiel pour les 18-26 ans des expositions temporaires dans les musées de la ville de Paris.

Pour rappel, l'accès des jeunes aux activités jeunesse et accueil informel des équipements jeunesse est gratuit (§ ci-après). En ce qui concerne les activités courantes, différentes évolutions tarifaires ont été mises en œuvre (en 2012 et 2014). Les moins de 26 ans bénéficient d'un tarif préférentiel, les étudiants, apprentis, volontaires du service civique et bénéficiaires du contrat d'engagement jeunes se voient appliquer depuis 2021 un tarif réduit (QF2 maximum).

4.3. L'offre plurielle des équipements jeunesse

Au terme d'une réforme intervenue en 2016, 63 équipements jeunesse, soit 13 espaces Paris jeunes (EPJ) et 50 centres Paris Anim' (CPA avec 17 annexes) constituent le réseau jeunesse rattaché à la sous-direction jeunesse de la DJS. Les deux grands objectifs de cette réforme visaient, d'une part, à assurer une meilleure compréhension et lisibilité de l'offre par les jeunes, d'autre part, à ajuster les missions et le fonctionnement des CPA dans un souci de souplesse et d'adaptabilité.

4.3.1. Le maillage territorial

Le maillage territorial des équipements jeunesse au sein de la capitale se caractérise par une implantation prépondérante des structures dans les arrondissements du nord et de l'est parisien.

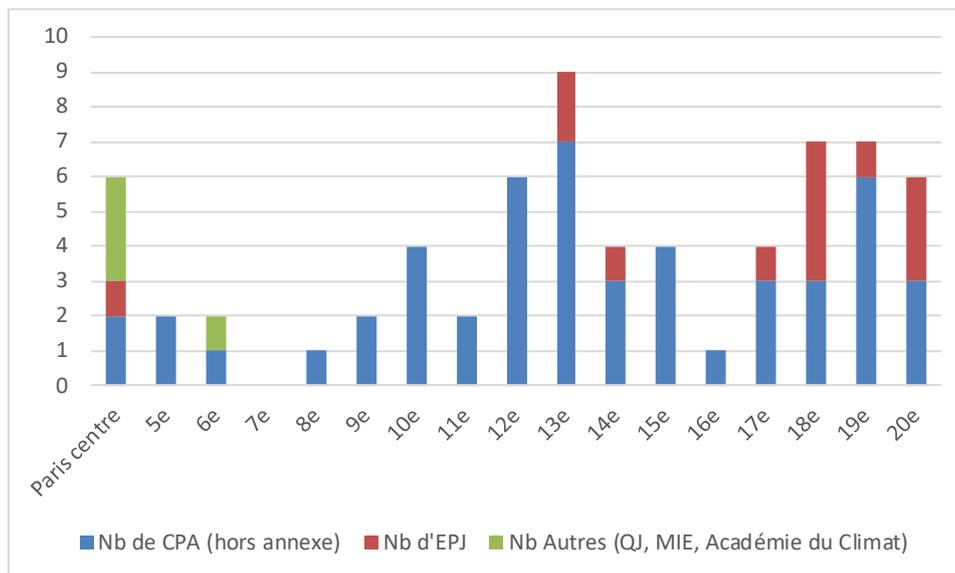
Capture écran 2 : Carte des équipements jeunesse à paris



Source : APUR

Certains arrondissements sont peu, voire pas, pourvus d'équipements jeunesse : absence de structure pour le 7^{ème}³², un seul CPA pour le 8^{ème} et le 16^{ème}. Parallèlement, le 13^{ème} dispose de 7 CPA et 2 EPJ, le 18^{ème} de 2 CPA et 4 EPJ et le 19^{ème} de 6 CPA et un EPJ.

Graphique 4 : Répartition des équipements jeunesse par arrondissement



Source : SDJ

4.3.2. Les Espaces Paris jeunes (EPJ)

En réponse à l'objectif de lisibilité et de meilleure compréhension de l'offre, les nouveaux espaces Paris Jeunes (EPJ) se sont vus attribuer, dans le cadre de la réforme de 2016, l'ensemble des missions précédemment confiées à différents types d'équipements.³³

S'adressant aux jeunes de 14 à 30 ans leurs missions consistent aujourd'hui à :

- assurer l'accueil informel des jeunes ;
- accompagner les projets individuels et collectifs des jeunes ;
- proposer des animations et activités gratuites, co-construire des programmes d'activités ;
- informer et orienter les jeunes (10 EPJ sur 13 disposent d'un PIJ).

La gestion des EPJ est confiée à des opérateurs associatifs³⁴ via un marché public.

Une évaluation a été réalisée en 2021 par la DJS dans la perspective du renouvellement des marchés, à partir de concertations ou groupes de travail réunissant associations gestionnaires et jeunes dans les équipements.

Les principaux points faibles identifiés lors de de l'évaluation sont autant de pistes d'évolution, à titre principal (et hors information jeunesse, précédemment analysée) :

³² Le 7^{ème} dispose toutefois d'une annexe d'un CPA du 6^{ème} arrondissement.

³³ 14 antennes jeunes en charge de l'information jeunesse, 7 espaces jeunes, lieux de sociabilisation et de co-construction d'activités de loisirs avec les jeunes, 3 lieux d'accueil innovant - sites expérimentaux avec des équipes pluridisciplinaires, créés par la DASES et co-financés par la DJS et la DDCT.

³⁴ Soit six prestataires : IFAC (3 EPJ), MJC-IdF, Espoir 18 (5 EPJ), Paris 13 Atletico, Leo Lagrange Nd IdF (2 EPJ), association Loudness.

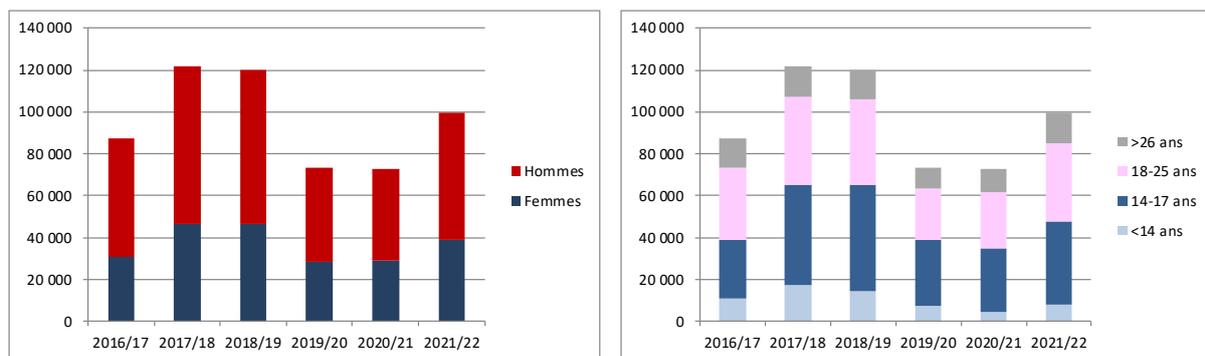
- Un objectif d'accueil « tous publics jeunes » difficile à atteindre : plus d'hommes que de femmes, une fidélisation de publics spontanés en quartier prioritaire ;
- Une insuffisante pluridisciplinarité des personnels, un manque de formation : peu de travailleurs sociaux, peu de personnels formés à la médiation culturelle ;
- Un accueil informel insuffisamment considéré comme le début d'un travail éducatif ;
- Une insuffisance de l'accompagnement des jeunes dans leurs projets et leur engagement ;
- Des animations relevant plus de la « consommation de loisirs » avec une portée éducative limitée, un manque de mobilisation des ressources culturelles parisiennes, une place et une visibilité insuffisante des animations ;
- Des plages horaires à adapter : ouverture le samedi, envisager au cas par cas des nocturnes, des ouvertures plus tardives le soir en période de vacances scolaires.

Le cahier des charges des marchés a évolué pour assurer une continuité de service le samedi et pendant les vacances scolaires notamment en période estivale, pour mieux adapter les horaires d'ouverture aux besoins des jeunes³⁵.

Au-delà de ces points, l'IG relève :

- L'absence de système d'information partagé entre ces structures (comme les CPA) et la DJS ;
- Des données de fréquentation succinctes : seuls sont décomptés « les passages » à l'EPJ, une même personne pouvant ainsi être comptabilisée plusieurs fois, ces données doivent en conséquence être regardées avec beaucoup de réserves ;
- Un fort impact de la crise sanitaire sur la fréquentation des EPJ en 2019/20 et 2020/21 (moins 40 % par rapport à 2018/19), et une remontée en 2021/2022.

Graphique 5 : Les indicateurs de fréquentation des EPJ (en nombre de passages)



Source : DJS

³⁵ Le CCTP impose désormais une ouverture les samedis et une amplitude minimale d'ouverture hebdomadaire de 30 h pendant les vacances scolaires. L'établissement ne peut être fermé que 2 semaines pendant les vacances scolaires dont une en juillet ou août et l'autre lors des petites vacances scolaires de Toussaint, Noël, hiver et printemps.

4.3.3. Les Centres Paris Anim' (CPA)

Le réseau des centres Paris Anim' (CPA) équipements intergénérationnels assure une mission socioculturelle de proximité et de relais de la politique jeunesse de la Ville. La gestion des CPA est externalisée via des conventions de délégations de service public (DSP) ou de marchés publics conclus avec des associations relevant de la convention collective nationale de l'animation³⁶. 4 centres sont labellisés centres sociaux par la CAF.

Quelle que soit leur modalité de gestion, les Centres Paris Anim' assurent trois missions principales³⁷ :

- Proposer un **accueil informel aux jeunes**, leur apporter un ensemble de ressources favorisant leur accès à l'autonomie, émancipation intellectuelle, culturelle et citoyenne ;
- Proposer à l'ensemble des publics une gamme diversifiée d'activités de loisirs, à caractère sportif, culturel ou scientifique via des **activités régulières et des stages** ;
- Constituer un **lieu de convivialité pour les usagers**, valorisant leur investissement dans le centre ainsi que le travail du tissu associatif et citoyen.

Au titre de l'accueil informel des jeunes, deux types de prestations sont attendues (en dehors de la mission d'information jeunesse lorsque le CPA est labellisé) :

- Une prestation gratuite d'accueil informel des jeunes de 14 à 25 ans ;
 - Un programme d'activités et de loisirs spécifiques, en lien avec les pratiques émergentes des jeunes, comportant : ateliers, stages, séjours, sorties, activités et échanges (nationaux ou internationaux, vacances scolaires). Ces activités peuvent être proposées hors les murs.
- Les activités courantes : un faible intérêt pour les jeunes

Pour ces activités dites courantes tous publics, les données recueillies concernent le nombre d'usagers, le genre et la tranche d'âge et le QF, sans que ces données soient croisées entre elles excepté pour l'âge et le sexe. Dans ces conditions, il n'est pas possible de connaître le nombre de jeunes fréquentant tel type d'activité (disciplines des ateliers) ou relevant de tel QF (profil social). Pour précision, les CPA ne sont pas rattachés à l'application Facil' Familles³⁸.

Sous ces réserves, **les évolutions constatées depuis 2014/2015 traduisent une décroissance de la fréquentation tous publics, toutes tranches d'âge confondues des activités courantes, même si un regain de fréquentation est observé en 2021/2022** après une année marquée par la crise sanitaire.

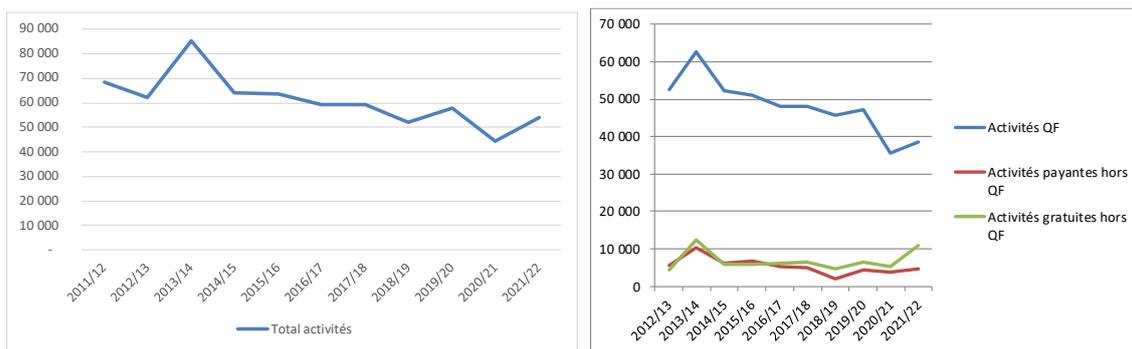
Les graphiques ci-dessous représentent la fréquentation des activités courantes qui regroupent les activités payantes QF (ateliers et chorale tarifés selon les QF), les activités payantes hors QF (spectacles) et les activités gratuites hors QF (activités d'insertion, d'accompagnement scolaire, de français/langue étrangère, aide aux démarches administratives ...). L'augmentation de la fréquentation aux activités gratuites est notable en 2021/2022, sa part du total des activités courantes représente 20 % contre environ 10 % les années précédentes.

³⁶ 27 contrats sont ainsi en vigueur, soit 15 DSP pour 36 centres (durée de 5 ans) et 12 marchés publics pour 14 centres (durée de 2 ans renouvelables deux fois).

³⁷ Sources : CCTP des marchés à procédure adaptée et convention de DSP transmis par la DJS.

³⁸ Application qui permettrait de recueillir et d'exploiter des données relatives au profil social via les QF applicables.

Graphique 6 : Évolution de la fréquentation tous publics aux activités courantes des CPA

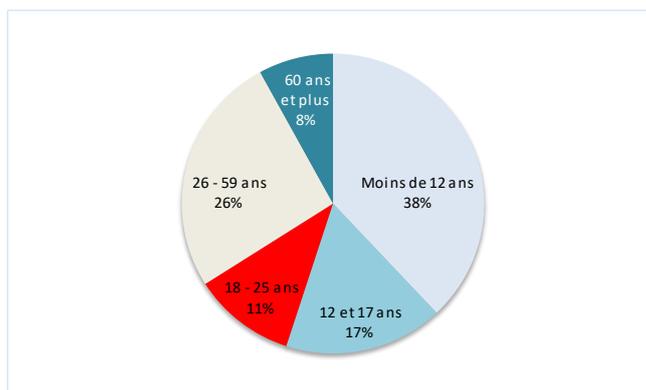


Source : SPTÉ de la DJS

Les fréquentations par tranche d’âge ne sont disponibles que pour les activités courantes prises dans leur globalité.

Les enfants de 0 à 11 ans participent majoritairement à ces activités (leur part varie entre 38 et 42 % selon les années), suivi des 26-59 ans (part entre 25-30 %). Les 18-25 ans sont un public plus difficile à capter.

Graphique 7 : Part des publics participant aux activités courante par tranche d’âge (année 2021/2022)



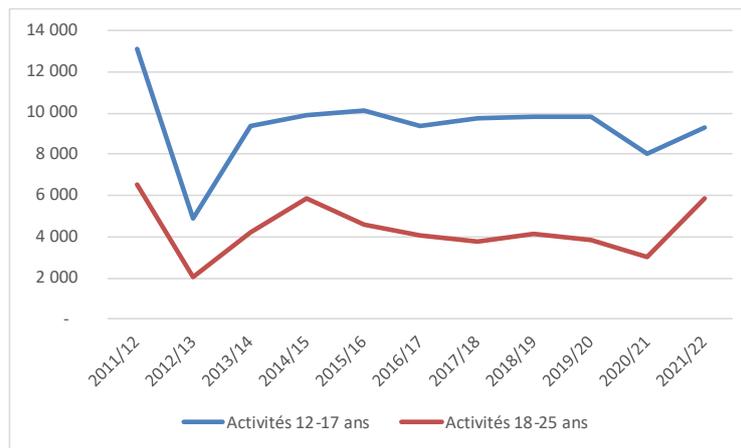
Source : SPTÉ

En termes d’évolution, la fréquentation des 12/17 ans est supérieure à celle des 18/25 ans, avec une relative stabilité de leur part respective rapportée à l’ensemble des fréquentations : de l’ordre de 17 % pour les 12/17 et 7 % pour les 18/25 ans, excepté pour ces derniers en 2021/2022 où elle s’élève à 11 %. La fréquentation par les jeunes de 18-25 ans aux activités courantes connaît en effet une forte progression en 2021/2022³⁹ (+40 % par rapport à 2018/2019) alors que celle des 12/17 ans reste encore en 2021/2022 à un niveau inférieur à celui de 2018/2019 (-5 %).

(La tranche des 12/17 comporte les publics collégiens en partie captifs, inscrits par les parents aux ateliers).

³⁹ Cette hausse peut en partie s’expliquer par l’adoption en 2021 d’un tarif préférentiel pour les étudiants (QF 2 maximum).

Graphique 8 : Évolution de la fréquentation des jeunes aux activités courantes des CPA



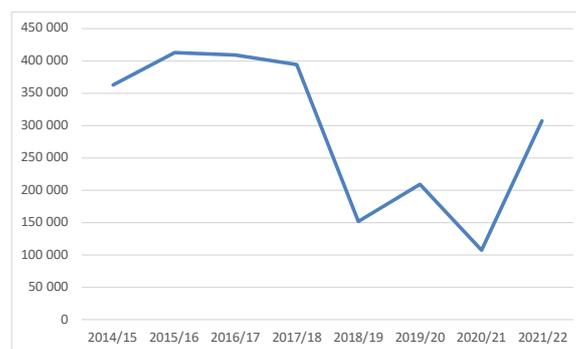
➤ SPTe de la DJS ma2

➤ Les activités de proximité, échanges, convivialité

En dehors des activités courantes, sont comptabilisés les usagers participant à des activités de proximité, d'échanges ou de convivialité. Ces activités sont des activités gratuites non régulières. Il s'agit principalement de participations à des expositions, fêtes, conférences, débats, spectacles.

Contrairement aux données recueillies pour les activités courantes qui comptabilisent un nombre d'usagers, la participation à ces activités est estimée en nombre de passages. Sous cette réserve, la participation globale à ces activités qui a fortement chuté depuis 2015/2016, connaît un important rebond en 2021/2022 avec un doublement de sa fréquentation par rapport à 2018/2019.

Graphique 9 : Évolution de la fréquentation aux activités de proximité, échange et convivialité



Source : SPTe de la DJS

La DJS ne dispose pas de la fréquentation à ces activités par tranche d'âge ce qui ne permet pas d'évaluer leur attractivité vis-à-vis du public jeune.

➤ L'accueil informel et les activités jeunes issues de la réforme de 2016

Depuis la réforme de 2016, des espaces dédiés à l'accueil informel des jeunes ont été créés dans de nombreux CPA (29 CPA ou antennes de CPA en disposent). Cet accueil inconditionnel est assuré par un animateur jeunesse. Le SPTe demande aux gestionnaires de renseigner spécifiquement ce volet de leur activité, les chiffres transmis sont déclaratifs et d'une fiabilité relative.

La maquette de reporting répertorie ainsi pour les 14-25 ans :

- les activités spécifiques jeunesse regroupant un vaste ensemble : l'accueil informel des jeunes dans l'espace dédié, les sorties culturelles, sportives et ludiques, l'information jeunes labellisée ou non, la fréquentation de bibliothèques, des formations (par ex au baby sitting), l'accès à des activités numériques ou la participation à des nocturnes.

De manière générale et en particulier pour les activités se déroulant dans les espaces jeunes, les données de fréquentation correspondent aux nombres de passages, les chiffres transmis sont approximatifs.

- les stages jeunes dans différentes activités (cuisine, cirque, self-défense etc.) avec une distinction des tranches d'âge enfants/ados et des 15 ans et plus.

- les séjours jeunes (avec la distinction France/Île-de-France)

Ces différentes données ne sont, à ce jour, pas exploitées par le SPTE d'autant que tous les CPA ne les enregistrent pas. En 2020/2021, 28 CPA ont fourni ces données, ils n'étaient que 9 en 2014/2015.

Sous ces réserves, la tendance globale qui tend à se dégager des statistiques transmises est celle d'un essoufflement : le nombre de passages enregistrés par 28 CPA en 2021/2022 est inférieur à celui de 2015/2016 totalisé par seulement 9 CPA (**64 365 passages en 2021/2022 contre 66 541 en 2015/2016**).

L'atteinte des objectifs de la réforme des équipements jeunesse de 2016 est difficile à évaluer.

Il est souhaitable de repenser la maquette de reporting des CPA correspondant aux activités courantes et aux activités jeunes pour pouvoir évaluer la fréquentation des jeunes et inciter fortement les gestionnaires à renseigner les données correspondantes.

Au final, on constate une faiblesse des outils permettant de mieux connaître les publics jeunes et de piloter l'offre globale des CPA et EPJ. Aucune évaluation globale du fonctionnement des CPA n'a été à ce jour engagée.

Pour rappel, dans un rapport de 2020⁴⁰, l'IG préconise une application de gestion commune, un rattachement du réseau à Facil'Familles et un renforcement des moyens humains du bureau des budgets et des contrats pour le suivi des équipements (CPA et EPJ) de la SDJ.

◆ Les relations CPA/EPJ

Selon la DJS, les EPJ et CPA communiquent entre eux et sont partenaires pour certaines animations (ex : fêtes de la jeunesse), montage d'activités, organisation de sorties mutualisées (espaces jeunes et CPA d'arrondissement différents) ou d'événementiel en commun.

Ils sont tenus de participer au réseau des professionnels de la jeunesse monté par les mairies d'arrondissement et animé par les RJT dans chaque arrondissement (obligation inscrite dans les documents contractuels des EPJ et CPA). Ces réseaux de coordination assurent l'interconnaissance, l'information sur tous les dispositifs et sur les ressources.

Les mairies sont soucieuses de la mutualisation, du travail en commun des équipements dédiés à la jeunesse mais aussi avec les autres équipements de proximité.

⁴⁰ Rapport 20-08 sur la FR MJC IdF.

4.4. Les points faibles identifiés

4.4.1. L'insuffisante connaissance des publics est un constat partagé à des degrés différents.

S'agissant de l'**offre culturelle**, la Ville de Paris a une connaissance imprécise des publics fréquentant ses équipements, à l'exception des conservatoires dont la fréquentation et le profil des usagers peuvent être mesurés via l'application Facil'Familles. Tel n'est pas le cas pour les autres équipements, comme par exemple les bibliothèques, même si la gratuité permet en théorie à tous les Parisiens et à tous les jeunes de les fréquenter.

S'agissant des équipements en gestion externalisée, la sous-direction de la création artistique collecte des informations au cas par cas sur leurs publics, via les rapports d'activité.

La connaissance des visiteurs des musées de la Ville de Paris est faible et Paris Musées travaille sur un projet d'étude de ses data pour l'améliorer.

La fréquentation des **équipements sportifs** par les jeunes n'est pas non plus, en l'état actuel, en capacité d'être mesurée⁴¹.

S'agissant des **équipements jeunesse**, des données quantitatives et qualitatives sont à affiner pour mieux connaître les profils des jeunes (âge, genre, statut) et leurs pratiques par type d'activité et/ou par type d'accueil.

Comme développé ci-dessus, les données de fréquentation sont recueillies par les CPA pour les activités tous publics dites courantes (par tranches d'âge, sexe, type de discipline), s'agissant des ateliers et cours. Par ailleurs, on constate une faiblesse des données concernant la fréquentation au titre de l'accueil informel et des activités jeunesse pour lesquels seuls sont décomptés « les passages ». Ce constat est partagé pour les EPJ. L'absence de système d'information partagé ne permet pas d'évaluer ou piloter l'activité globale des équipements sur le volet jeunesse.

4.4.2. Une évaluation des équipements jeunesse à conforter

La qualité de l'offre et du service rendu est déclinée par les prescriptions figurant dans les documents contractuels afférents aux marchés ou DSP.

Un contrôle est effectué structure par structure au regard des documents requis des gestionnaires. Les rapports annuels produits permettent à la DJS de disposer de données financières et d'activités lui permettant de vérifier la mise en œuvre des prescriptions et orientations de la Ville.

Néanmoins, au-delà du contrôle, l'évaluation des équipements jeunesse pâtit des constats effectués au point précédent (insuffisance d'outils permettant de cerner les profils des publics par type d'activité). Les RJT ont exprimé lors d'une réunion avec l'IG un questionnement sur les outils d'évaluation de l'action des équipement jeunesse (cf. rapport § 3.2.2). L'accueil dédié aux jeunes mériterait notamment la définition de données et d'indicateurs pertinents pour une évaluer et piloter cette offre.

⁴¹ Dans son rapport 20-05 sur l'optimisation de l'usage des équipements publics parisiens, l'IG constate l'absence de mesure réelle de la fréquentation des créneaux sportifs et préconise la mise en place et le suivi d'un indicateur de fréquentations des équipements sportifs.

4.4.3. Une offre vacances peu lisible

Si une offre vacances est proposée par la Ville (champ d'intervention de la DASCO) pour les élèves du premier degré et collégiens⁴², celle à destination des jeunes de la tranche d'âge 16/25 ans est plus difficile à cerner.

L'offre vacances des équipements jeunesse est à ce jour difficile à mesurer. La maquette de reporting des CPA indique, en nombre d'inscrits, parmi les activités courantes les types de stage et séjours des enfants jusqu'à 13 ans, et parmi les activités jeunes les types de stage et séjours des 14-25 ans. Ces informations mériteraient d'être affinées (tranches d'âge notamment) et suivies dans une perspective d'évaluation notamment au regard des besoins exprimés par les jeunes dans le cadre du renouvellement des CJA⁴³, près de 40 % des répondants ayant indiqué ne pas avoir l'habitude de partir en vacances.

- Paris Jeunes Vacances (PJV) est un dispositif d'accompagnement vers l'autonomie par l'aide à la concrétisation de projets de vacances autonomes des jeunes de 16 à 30 ans. Il prend la forme d'une aide financière matérialisée par la remise d'un chèque-vacances d'une valeur de 200 €. Sa procédure est relativement complexe : la recevabilité administrative des dossiers de candidatures relève de la DJS, les dossiers sont ensuite transmis aux mairies d'arrondissement en vue de leur examen en commission. Les chèques vacances sont à retirer à la régie générale de Paris (13^{ème} ardt).

Une action a été engagée en 2022 par la DJS pour rendre cette aide plus accessible (dématérialisation du dépôt des dossiers de candidature, projet d'implantation d'une régie à QJ).

En 2021, 1 680 candidats ont déposé un dossier et 1 070 aides PJV ont été attribuées à des bénéficiaires de 22 ans en moyenne. 66 % des candidats ont déclaré ne partir qu'une fois en vacances et 24 % ne jamais partir en vacances. Le nombre d'aides attribuées reste relativement modeste pour soutenir des jeunes dans la concrétisation de leurs projets de vacances.

- Le dispositif Ville Vie Vacances (VVV) cible prioritairement les jeunes des QPV les plus en difficultés et ne partant pas en vacances. Il propose, pendant les vacances scolaires, un programme d'activités sportives, culturelles, d'éducation à la citoyenneté, de sorties. Porté par de nombreux partenaires associatifs (notamment 30 centres sociaux et 12 espaces de proximité) et cofinancés par la DSOL, la DPMP, la préfecture de Paris et la CAF, il a concerné 17 153 jeunes en 2021. La Ville ne dispose pas de données fines sur les tranches d'âge.

Une action conjointe DJS/DASCO ou une mission pourrait être engagée sur la thématique des vacances des collégiens et jeunes de 16/25 -30 ans.

⁴² Dans le champ d'intervention de la DASCO : centres de loisirs d'été ouverts 2 mois (+ de 540 000 enfants en 2019) ; dispositif vacances arc en ciel pour les enfants et jeunes de 4 à 16 ans (3 800 participants en 2021 dont 47,6 % de 11 à 16 ans), organisation de mini séjours (élèves du premier degré et collégiens), dispositif « Tous au collège, c'est les vacances » (TAC) combinant accompagnement éducatifs et loisirs (22 465 collégiens bénéficiaires en 2021 cf. Bleu budgétaire de la jeunesse 2022).

⁴³ Réponses des jeunes sur la thématique vacances du questionnaire dans le cadre du renouvellement des CJA.

4.4.4. Les équipements jeunesse et l'identité municipale

Selon la DJS, l'offre des équipements jeunesse pâtit d'un déficit de communication. Non rattachés à Facil'Familles, les CPA ne sont pas visibles sur l'application qui regroupe de nombreux autres services de la Ville.

Le site internet des équipements n'est pas tenu à jour et les CPA utilisent des logiciels d'inscription propres à leur association gestionnaire (ex : Ligue de l'enseignement). Ces dernières communiquent sur « leurs » équipements, la Ville de Paris n'étant pas toujours citée (le logo Ville de Paris est peu présent).

La DJS souligne que les équipements jeunesse n'ont fait l'objet d'aucune campagne d'information depuis la crise sanitaire.

4.5. Les leviers et perspectives

Au regard des constats effectués, différentes pistes d'action peuvent être esquissées, comme :

- un plan d'action sur l'accès des jeunes à l'offre sportive ;
- un plan d'action sur l'accès des jeunes à l'offre culturelle (DAC/DJS/Paris Musée) ;
- un plan d'action DJS/DASCO ou une mission relative aux vacances des jeunes collégiens et jeunes de 16/25-30 ans ;
- la poursuite du développement de l'action de Kiosque Jeunes, comme levier d'accès à une offre plurielle, culture/loisirs/vacances ;
- une communication adaptée aux publics jeunes : newsletters, campagnes sur les réseaux sociaux, soutien spontané d'influenceurs. La DJS a d'ores et déjà initié des actions en ce sens (cf. rapport § 2.3.2.1).

5. L'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI

Insertion socio professionnelle et accès à l'emploi	
ATOUTS	POINTS FAIBLES
<ul style="list-style-type: none"> - Une politique active tous publics, s'adressant également aux jeunes (insertion socioprofessionnelle / mobilisation des acteurs économiques) - Des orientations stratégiques formalisées (PPIE et plan Paris Boost l'emploi) - Un acteur central (MLP) dédié à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes (16-25 ans) - Un réseau de partenaires et acteurs associatifs (insertion socioprofessionnelle) - Une offre de formations à visée professionnelle et une politique active en faveur de l'apprentissage - Un positionnement principal DSOL / DAE - Des actions hors les murs : forums emploi, permanences, actions des mairies d'arrondissement 	<ul style="list-style-type: none"> - Une connaissance des publics jeunes à affiner (Points Paris emploi, formations professionnelles) - Des zones de superposition potentielles sur l'information des jeunes : PIJ / Points Paris emploi - Une faible coordination entre acteurs des formations professionnelles - Une inégale captation des publics malgré la diversité des canaux d'accès à l'offre - Une connaissance et un pilotage du sourcing à affiner (statistiques partielles sur l'orientation des publics) - Une absence d'évaluation globale des actions d'accompagnement vers l'emploi en direction des jeunes
LEVIERS / PERSPECTIVES	
<ul style="list-style-type: none"> - Identifier le volet jeunesse du PPIE et associer la DJS aux actions correspondantes - Consolider les données de formation jeunes et engager une coordination des acteurs internes (rapprochement des offres DAE, SCAP⁴⁴ et MIE) - Poursuivre le développement des actions hors les murs - Quartier emploi de QJ - Objectif insertion professionnelle dans les CJA 	

5.1. Une politique active d'accès à l'emploi s'adressant aux jeunes

Le Plan parisien pour l'insertion par l'emploi (PPIE) constitue le cadre de référence de l'intervention pluriannuelle de la Ville et de ses partenaires en matière d'insertion sociale

⁴⁴ SCAP : Service des cours d'adultes parisiens

et professionnelle. Structuré autour de quatre axes⁴⁵, il fait l'objet d'un plan d'actions identifiant pour chacune d'entre elles, les co-pilotes des actions et partenaires associés.

Le PPIE fait l'objet d'un bilan à l'issue de sa période d'application.

Au sein de la Ville, sa mise en œuvre relève à titre principal de la DSOL et de la DAE.

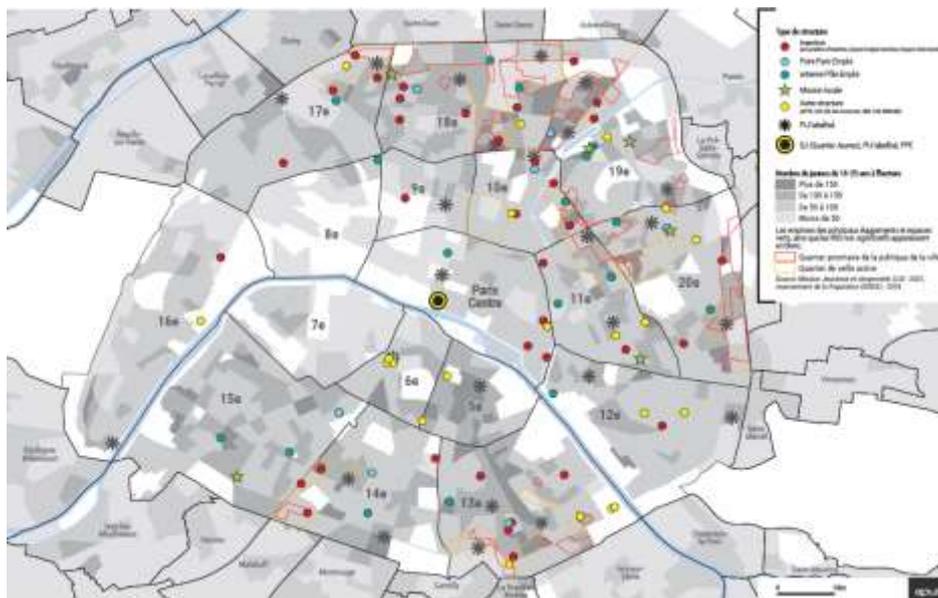
La politique de la collectivité parisienne vise moins à « créer de l'emploi » que de permettre aux publics les plus fragiles d'y accéder, engagement renouvelé dans le contexte récent de la crise sanitaire, avec l'adoption en novembre 2020 du plan « Paris Boost Emploi » ayant notamment pour objectif d'accélérer ses actions de soutien en direction des jeunes.

Dans ce cadre, **les jeunes en difficulté face à l'emploi constituent un public prioritaire**, en direction desquels la Ville conduit une politique active d'insertion sociale et professionnelle.

En complémentarité avec l'offre d'autres acteurs⁴⁶, l'offre de la Ville comporte différents volets : information et orientation, formation à visée professionnelle, apprentissage et accompagnement vers l'emploi.

Cette action s'appuie sur différents partenaires, au premier rang desquels, les opérateurs emploi (MLP, Pôle emploi) et un réseau d'acteurs développent des actions d'insertion socioprofessionnelle : les services et structures sociales en charge de l'insertion (espaces Paris insertion, services sociaux de la Ville, associations d'insertion).

Graphique 10 : Acteurs de l'insertion socioprofessionnelle à Paris



Source : APUR

⁴⁵ Les 4 axes sont les suivants : développer une connaissance partagée des besoins et des politiques d'insertion ; mobiliser le tissu économique local ; mobiliser les offres de formation et d'accompagnement à l'emploi ; être acteur de son parcours d'insertion.

⁴⁶ Au titre des partenaires du PPIE : la Région île-de-France, Pôle emploi, la CAF de Paris, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Paris, la Mission locale de Paris, l'EPEC (Ensemble Paris Emploi Compétences) et un réseau d'acteurs associatifs.

5.2. La MLP, acteur central pour l'accès à l'emploi des jeunes

La Mission Locale de Paris (MLP) est l'opérateur emploi dédié aux jeunes de 16 à 25 ans. Financée à titre principal par l'État, la MLP, également bénéficiaire de financements Région, est signataire d'une convention cadre pluriannuelle d'objectifs (CPO) avec la Ville, pilotée par la DAE, sur laquelle se greffent des conventions sectorielles avec la DSOL et la DPMP. Dans le cadre du Programme Boost emploi, la Ville a renforcé son soutien à la MLP pour aider les jeunes touchés par la crise, en particulier les diplômés, les jeunes décrocheurs universitaires, les jeunes issus des QPV - dont notamment les femmes et les jeunes réfugiés - ou encore les jeunes ayant un projet de création d'entreprise⁴⁷.

Implantée sur 9 sites⁴⁸, la MLP propose plusieurs types d'accompagnement en fonction du profil des jeunes :

- Un **accompagnement global** pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans. En 2021, la MLP a ainsi accompagné 21 527 jeunes (dont 18 % résidant en quartier prioritaire) et accueilli en 9 529 nouveaux jeunes (dont 17 % habitant un quartier prioritaire), son activité est en augmentation ces dernières années⁴⁹.

- Un **accompagnement spécifique** des jeunes en difficulté (jeunes déscolarisés, peu ou pas qualifiés) via des dispositifs dédiés comme la Garantie jeune, remplacée depuis début 2022 par le contrat d'engagement jeunes (jeunes en situation de précarité), le dispositif Dynamique insertion professionnelle (DIP) pour les jeunes de l'ASE et de la prévention spécialisée, ou encore l'accompagnement de jeunes placés sous-main de justice. La MLP est l'opérateur principal du programme régional d'insertion des jeunes (PRIJ) mis en place par l'État, visant à repérer et mobiliser les jeunes NEET de 16 à 25 ans des QPV sur des dispositifs de droit commun (emploi, culture, sport, mobilité, formation, emploi). À ce titre, les 20 QPV de la Ville sont couverts par une équipe dédiée.

Le bilan annuel de la MLP comporte des indicateurs d'activités (nombre et profils des jeunes accueillis et suivis) et de résultats via les sorties positives (entrées en emploi, en alternance ou en formation). Le **suivi de la CPO** est effectué par la DAE, la DSOL et la DPMP une fois par an au sein d'un comité de suivi.

Le bilan d'activités 2021 retrace la **diversité des jeunes accueillis** (jeunes diplômés en demande d'insertion, jeunes réfugiés non francophones, jeunes en situation de handicap) et les modes d'intervention de la MLP.

Celle-ci développe des **actions d'« aller vers » et un travail en réseau** avec pour objectif de rendre visible son offre et de travailler au plus près des jeunes les plus éloignés.

Des actions hors les murs s'appuient sur un maillage partenarial, associatif et institutionnel, et une diversité de modes d'action : tours de rue, permanences externalisées (dans les équipements jeunesse ou Points Paris emploi), quartiers d'été (programme d'actions mis en œuvre en juillet/août depuis 2020).

Ces actions d'« aller-vers » s'appuient sur une **proximité avec les associations de prévention spécialisée** et, dans les QPV, avec le soutien des équipes de développement local (EDL).

⁴⁷ 2 subventions de fonctionnement de 450 000 € et 20 000 € sont ainsi venues compléter la subvention socle de fonctionnement de 3 270 000 €.

⁴⁸ 6 sites « missions locales » couvrant les arrondissements parisiens, auxquels s'ajoutent 3 sites (espace MLP à QJ et 2 sites pour l'accueil des ateliers collectifs et formations).

⁴⁹ Augmentation confirmée par l'APUR dans son étude précitée. Pour rappel, en 2018 : 19 000 jeunes ont été accompagnés par la MLP et 8 840 nouveaux jeunes accueillis.

Depuis septembre 2021, la Mission Locale de Paris est présente à Quartier Jeunes (QJ) où elle anime un Point Paris Emploi pour orienter les jeunes vers des offres d'emploi, de formation professionnelle, de création d'activité. Ce PPE accueille des sessions de recrutement de la DAE et propose des ateliers.

5.3. L'accompagnement des jeunes allocataires du RSA

Après avoir connu une hausse significative dans le cadre de la crise sanitaire, les jeunes de moins de 30 ans représentent en septembre 2022, 18,6 % des allocataires du RSA (selon une source CAF, ce taux est de 20,1 % en France).

Selon les données transmises par la DSOL, en 2021, l'accompagnement socioprofessionnel de ces publics est majoritairement assuré par les Espaces Paris Insertion (EPI, 62 %) et les services de Pôle emploi (25 %) ⁵⁰.

Une enquête de cohorte sur l'accompagnement des bénéficiaires du RSA ⁵¹ a été engagée pour 2 ans en septembre 2020 afin de mieux connaître les profils des bénéficiaires du RSA, leur trajectoire RSA/emploi, leurs attentes et difficultés dans leurs parcours. La restitution finale est prévue pour début 2023.

L'un des enjeux identifiés par la DSOL est celui de la transition entre l'accompagnement MLP et RSA qui nécessite :

- d'identifier les jeunes en fin de suivi mission locale sans solution pour leur apporter une information ciblée sur le RSA afin de favoriser le recours à l'allocation ;
- d'informer les conseillers des missions locales sur le RSA et dédramatiser le recours à ce droit pour les jeunes ;
- de travailler l'articulation MLP/EPI au moment de la transition.

Des actions ont déjà lieu avec notamment des permanences de chargés d'instruction RSA en mission locale.

5.4. Des partenariats associatifs ciblant des profils spécifiques

En complément du partenariat institutionnel avec les opérateurs de l'emploi, la Ville apporte son soutien financier à diverses associations pour leurs actions d'accompagnement vers l'emploi, au regard des profils des publics accompagnés : **jeunes ou étudiants en situation de handicap, jeunes non ou peu qualifiés, jeunes diplômés, jeunes en souffrance, jeunes habitant les quartiers populaires**. À titre d'exemple, la Ville a ainsi financé en 2021, dans le cadre du contrat de Ville, 17 associations ciblant le soutien à l'insertion professionnelle et la lutte contre les discriminations à l'emploi de ces jeunes. L'association « Nos Quartiers ont du Talent » œuvre pour l'insertion professionnelle des jeunes diplômés, Bac+3 et plus, âgés de moins de 30 ans, issus de milieux sociaux modestes et dont certains résident en quartiers populaires, grâce à un système de parrainage ⁵² ; La Croix-Rouge Française est également financée pour son établissement Le Passage dédié à l'accueil, au soutien

⁵⁰ Cet accompagnement est également assuré par les permanences sociales d'accueil (12 %) et, dans une moindre mesure, par les services sociaux de proximité (6 %), les associations (5 %) et la CAF (3 %).

⁵¹ Un échantillon de 1 400 personnes entrées dans le dispositif RSA entre septembre 2020 et février 2021. Deux types de sources ont été exploitées : collecte des données dans les bases de la DSOL et CAF ; enquête par questionnaire (Ipsos).

⁵² Le Plan BOOST emploi comporte par ailleurs, un volet jeune diplômé.

psychologique et à l'accompagnement vers l'insertion sociale et professionnelle de jeunes de 16 à 26 ans souffrant de difficultés sur le plan psychologique.

5.5. Une offre de formations à visée professionnelle

La Ville propose ou soutient différents dispositifs de formation, en complémentarité avec l'offre portée par d'autres acteurs, comme la Région. L'axe 3 du PPIE, en partie dédié à la mobilisation des offres de formation, porte le constat selon lequel l'offre de formation parisienne est très riche mais nécessite une meilleure coordination afin d'être la plus efficiente possible (action 3.1). Les différents partenaires contributeurs de cette action sont : la Région, Pôle emploi, la MLP, CAP emploi, les cours d'adulte de Paris.

5.5.1. Les dispositifs tous publics, s'adressant également aux jeunes :

5.5.1.1. Les formations gratuites à visée professionnelle de la DAE⁵³ :

6 appels à projet annuels ou programmes structurent cette offre à destination de publics cible, généralement les personnes les plus éloignées de l'emploi dont les jeunes non qualifiés. Visant à l'accompagnement vers l'emploi, elles bénéficient à ce titre du financement de Pôle emploi (principal co-financier).

Le bureau de la formation professionnelle de la DAE assure un suivi par programme, les organismes de formation (OF) rendent un bilan annuel donnant lieu à la tenue d'un COPIL.

Ces formations ciblent différentes filières comme les métiers du numérique (Paris Code), de la transition écologique et de la Ville durable (ParisFabrik, Paris Fertile), les métiers en tension liés aux JOP 2024 (Paris Tous en jeux), ou encore l'offre de parcours linguistiques à visée professionnelle.

La DAE dispose, selon les programmes, de données variables concernant le nombre de jeunes bénéficiaires des formations :

- Paris tous en jeux : porté par 12 structures en 2021, a concerné 14,5 % de jeunes de 18 à 30 ans (métiers de la construction, restauration, logistique, propreté et métiers du sport) ;
- Parcours linguistiques : 41 projets portés par 31 structures en 2021 ciblant le public migrant, 26,8 % de jeunes de 16 à 25 ans en 2019 (les données 2020 ne seront connues que fin 2022 et les données 2021 fin 2023) ;
- Paris Fertile : concerne 22 projets portés par 15 structures, ne retrace pas le nombre de jeunes, mais indique une structure spécifiquement dédiée aux jeunes (école de la transition écologique, ETRE Paris) ;
- Paris Code : le bleu indique une part des jeunes oscillant entre 25 et 33 %.

5.5.1.2. Les cours d'adulte de Paris

Outil de formation permanente et d'intégration pour adultes, les cours d'adulte de Paris (CAP) permettent aux Parisiens d'apprendre ou de se perfectionner en langues (française ou étrangères), d'acquérir des compétences professionnelles nouvelles ou actualisées et de se présenter aux diplômes d'État (C.A.P, Bac pro...).

⁵³ Ces formations « tous publics » s'adressant également aux jeunes, sont retracées pour la première fois dans le bleu jeunesse 2022.

Les CAP, rattachés à la DASCO, proposent une offre de proximité, répartie dans l'ensemble des arrondissements, localisée à ce jour dans environ 130 établissements parisiens, dont 96 écoles. En 2021, les CAP ont accueilli près de 25 % de jeunes de moins de 30 ans.

Le responsable du service indique ne pas avoir de liens avec le BFP.

5.5.2. Les dispositifs spécifiquement ciblés sur les jeunes, comme l'école de la deuxième chance (E2C)

L'E2C Paris a pour objectif l'insertion professionnelle, sociale et citoyenne des jeunes âgés de 18 à 25 ans, sans diplôme ni qualification, en situation de décrochage⁵⁴.

Au terme de leur cursus, les jeunes qui ont le statut de stagiaires de la formation professionnelle, se voient délivrer une ACA (attestation de compétences acquises) leur permettant d'accéder ensuite à un emploi ou une formation.

La Convention pluriannuelle d'objectifs liant l'E2C à la Ville et portée par la DAE comporte une grille d'indicateurs identique à celle de la MLP : indicateurs quantitatifs par type de profil de jeunes suivis et indicateurs de résultats (sorties positives).

Dans le cadre de l'impulsion donnée par le Plan Paris Boost emploi, l'E2C a proposé de développer son action à partir de 2021, avec l'objectif de passer de 430 à 600 jeunes accompagnés en flux continu, d'obtenir un taux de sortie positive de 75 % (emploi et formation) et des quintupler le nombre de jeunes accompagnés d'ici 2024 (soit 2 000 jeunes accompagnés).

5.5.3. L'action significative de la Ville en tant qu'employeur : l'apprentissage et les stages de plus de deux mois

La politique parisienne d'apprentissage a été réaffirmée dans le cadre du plan Paris Boost l'emploi, avec un objectif de 5 000 apprentis accueillis au cours de la mandature.

L'apprentissage - qui constitue l'un des premiers postes du bleu budgétaire jeunesse en termes de cout de fonctionnement⁵⁵- s'adresse aux jeunes de moins de 30 ans préparant un diplôme reconnu par l'État. Ces jeunes suivent en parallèle un enseignement théorique dans un centre de formation pour apprenti (CFA) et une expérience professionnelle à la Ville encadrée par un maître d'apprentissage ; 605 jeunes apprentis dont 66 % de femmes ont été recrutés à la Ville de Paris en 2021, avec une moyenne d'âge de 23 ans, préparant majoritairement un diplôme de niveau bac ou infra bac. La stratégie Ville consiste à adosser ce dispositif à ses besoins de recrutement (petite enfance, espaces verts, animation/sport) et sur les métiers en tension (construction, bâtiment). Le taux de sortie sur un emploi pérenne de la Ville de Paris est de 30 %. Des indicateurs doivent être mis en place en 2023 pour détenir des données plus détaillées. À ce jour, la DRH (bureau de l'insertion professionnelle) n'a pas engagé de suivi de cohorte à l'extérieur de la Ville.

La Ville développe également une politique volontariste d'accueil de jeunes en stage : en complément des stages de découverte de troisième (gérés par la DASCO), sont accueillis chaque année près de 5 000 stagiaires rémunérés pour une durée supérieure à deux mois dans les différents services. Les stagiaires sont majoritairement des étudiants de l'enseignement supérieur préparant un diplôme supérieur à Bac +3, mais d'autres profils sont accueillis. Ce dispositif d'immersion professionnelle a également fait l'objet d'un engagement confirmé dans le cadre du plan Paris Booste l'emploi.

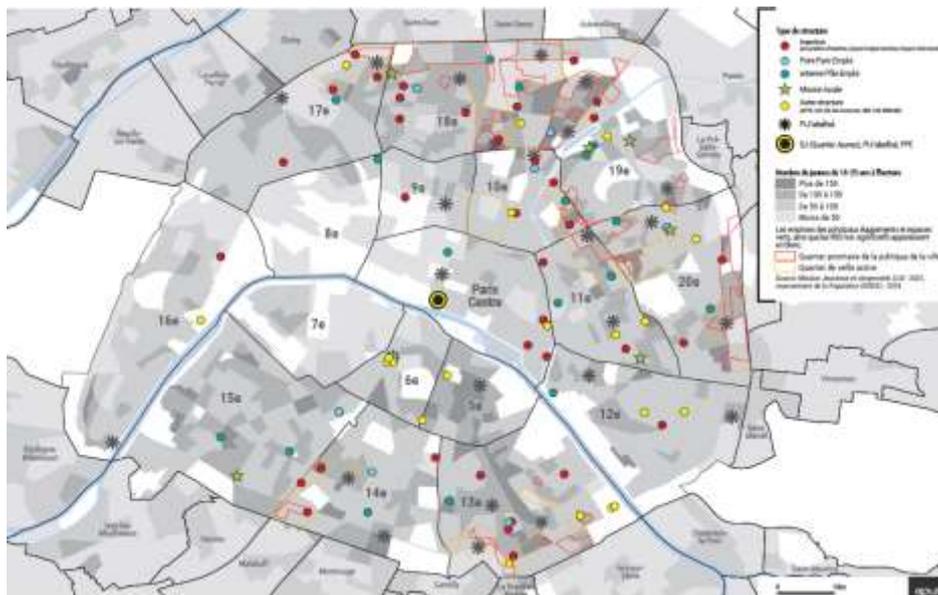
⁵⁴ Le contenu éducatif de l'école comporte 3 axes : enseignement général, définition du projet professionnel, développement des compétences sociales, comportementales et citoyennes.

⁵⁵À hauteur de 16,3 M€ après la prise en charge des jeunes majeurs de l'ASE (80 M€), la prévention spécialisée (17,2 M€) et la gratuité des transports en commun pour les moins de 18 ans (16,7 M€).

5.6. Les canaux d'accès à l'offre

L'entrée des publics dans leurs parcours vers l'emploi relève principalement des prescripteurs (Pôle emploi, EPI, MLP, EPEC etc.) ou des associations subventionnées qui ont leur propre réseau. Au regard de l'objectif de toucher le plus grand nombre et la plus grande diversité de publics, ces acteurs sont confrontés à la diversification des sources d'orientation des publics.

Capture écran 3 : Structures d'insertion sociale et professionnelle



Source : APUR

5.6.1. Les Points Paris Emploi

Les 11 Points Paris emploi (PPE) proposent une offre d'accueil, d'information et d'orientation à destination des Parisiens en recherche d'emploi, de réorientation professionnelle ou de formation. Ces points assurent un accueil inconditionnel, tous âges et tous publics, dont les jeunes. Ils fournissent des informations sur les offres d'emploi de la Ville et de ses partenaires. Ils proposent des ateliers (ateliers CV, découverte de métiers) et la participation à des sessions de recrutement (semaines de l'emploi). Ils accueillent des permanences de la MLP ou du service des Cours d'Adultes de Paris. Les PPE sont portés par les partenaires emploi de la Ville ou par la Ville elle-même.

6 PPE sont gérés par des opérateurs ou acteurs jeunesse : 3 sont gérés par la Mission locale de Paris, (QJ Paris Centre, sites des 13^{ème} et 20^{ème}), 2 par la MIE (sites des 3^{ème} et 6^{ème}) et un par l'E2C (PPE du 19^{ème}).

Le réseau est piloté par la DAE sous l'égide de l'adjointe à la Maire de Paris en charge des entreprises, de l'emploi et du développement économique qui préside un comité de pilotage annuel⁵⁶. Sont renseignées quelques données d'activités et le nombre total de personnes ayant fréquenté le réseau des PPE, soit 19 929 personnes en 2021. Il n'existe néanmoins pas de données d'âge ou de profil, ni d'évaluation des publics bénéficiaires des PPE parisiens.

⁵⁶ L'IG a été destinataire du bilan 2021 et des perspectives 2022 présentés lors du COPIL du 17 février 2022.

Si des jeunes fréquentent les PPE, notamment les 6 PPE précités des 1^{er}, 3^{ème}, 6^{ème}, 13^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème}, la DAE ne peut fournir le nombre total de jeunes fréquentant les PPE, ni leur profil.

La question du maillage des PPE est posée (absence de PPE dans le 12^{ème} et dans l'ouest parisien). Se pose également la question de leur articulation avec les PIJ.

5.6.2. L'accès à la MLP et à l'E2C

La MLP renseigne et suit les **motifs de venue des jeunes**. Il ressort du bilan 2021 que : 49 % d'entre eux sont orientés vers la MLP par leurs parents ou familles ; 16 % par les services sociaux et associations ; 11 % par Pôle emploi.

Le bilan 2021 de l'E2C indique que les orientations résultent à 50 % de la MLP, 4 % du réseau des partenaires associatifs et 45 % de « cooptation ».

5.6.3. L'accès à l'apprentissage et aux stages

Les offres d'apprentissage et de stages de la Ville sont publiées sur paris.fr, les candidats peuvent postuler directement via cette plateforme. En complément, la DRH actionne différents canaux d'information :

- Grands événements hors les murs (forums, QJ etc.) ;
- Partenaires de l'insertion professionnelle (MLP, Pôle Emploi, CAP Emploi) ;
- Plateforme de la DGAFP (direction générale de l'administration et de la fonction publique) ;
- Approche ciblée et informations spécifiques des CFA.

Selon la DRH, 24 % des apprentis sont orientés par la MLP mais l'impact des autres prescripteurs n'est pas connu. Est mentionné le centre d'initiative pour l'emploi des jeunes (CIEJ, dans le 1^{er} arrondissement), structure d'accompagnement au service des jeunes Parisiens de moins de 25 ans soutenue par la DSOL.

5.6.4. L'accès aux formations

Selon le bureau de la formation professionnelle (BFP) de la DAE, pour 90 % des formations, les personnes sont orientées par Pôle emploi, la MLP peut également orienter vers les formations du BFP.

Les organismes de formation (OF) doivent organiser leur sourcing : différentes modalités sont utilisées comme le « street-sourcing », les équipements sportifs ou les réseaux sociaux ; **il n'y a pas d'objectifs assignés aux OF sur cette question, ni d'indicateurs.**

Le BFP est présent sur différents événements, comme les forums spécialisés ou généralistes (foires, salons et job datings). Il assure une diffusion de ses catalogues : dans les PPE, la MLP, les EPI, et via les EDL. Parallèlement, une page est dédiée aux formations sur paris.fr (d'où il est possible de télécharger les catalogues).

Le bureau indique que, s'agissant des événements, les publics sont surtout adressés par Pôle emploi plutôt que par les structures Ville (EPI).

Le BFP a peu de relations avec la MIE (qui offre elle-même des actions de formation sur le numérique ou sur les métiers liés à la transition écologique), ni avec le service des Cours d'adultes de Paris.

Le bureau constate une forte méconnaissance des métiers liés à la transition écologique et des inscriptions très tardives chez les jeunes qui, de fait, ne sont pas retenues en raison de délais non respectés.

5.6.5. Les actions hors les murs et la mise en relation jeunes/employeurs

Les forums emploi

Ce mode d'information et de mise en relation avec les employeurs est identifié des jeunes (cf. leurs réponses au questionnaire renseigné dans le cadre des renouvellement des CJA)

Chaque année, la Ville (Bureau des partenariats entreprises (BPE) de la DAE) organise en collaboration avec l'association Carrefours Pour l'Emploi trois forums emploi dont **Paris Pour l'Emploi des Jeunes**. Ouvert à tous, sans inscription préalable, ces forums visent le rapprochement entre employeurs, organismes de formation, structures d'accompagnement vers l'emploi et demandeurs d'emploi. En raison de la crise sanitaire, le forum s'est tenu en version digitale en mai 2021 et a fusionné avec « Paris des Métiers Qui Recrutent » sous l'appellation : « Paris pour l'Emploi des Jeunes et des Métiers Qui Recrutent ». Ce forum digital a accueilli cette année-là environ 36 260 visiteurs dont 86 % de moins de 30 ans.

Les Points Paris Emploi organisent et/ou participent également à des opérations hors les murs : semaines de l'emploi dans les mairies, opération quartier d'été de la MLP, ou dans les QPV.

La mise en relation jeunes/ employeurs : Le BPE organise des sessions d'informations métiers, des sessions de pré-recrutement ou d'entrée en formation tous publics ; des actions spécifiques sont également menées en direction des étudiants, auxquels sont proposés des contrats en temps partiel ou des actions spécifiques « job d'été - étudiants », organisées en lien avec des employeurs. Pour ces différentes actions, le BPE a recours à différents lieux, principalement les Points Paris pour l'Emploi et QJ depuis son ouverture.

5.7. Des outils d'évaluation et des coordinations à consolider

Concernant les pratiques d'évaluation :

Si la méthodologie du PPIE repose sur le bilan/évaluation du PPIE précédent, s'agissant des dispositifs eux-mêmes, le constat est nuancé.

Les opérateurs du service public de l'emploi (MLP, E2C) renseignent différents indicateurs relatifs aux publics, à leur activité et aux résultats obtenus. Sur cette base, se tient un dialogue de gestion avec l'État et/ou la Région et l'évaluation de leur action est possible, au regard des objectifs qui leur sont fixés dans les conventions pluriannuelles d'objectifs.

A l'inverse, l'évaluation des actions conduites par les partenaires associatifs renvoie à la problématique générale du contrôle et de l'évaluation de ce type d'acteurs⁵⁷

Les PPE ne disposent pas des données par tranche d'âge. Sont principalement recueillies des données de fréquentation globale relatives à leur activité⁵⁸ : en 2021, 12 837 fréquentations ont été enregistrées pour l'accueil/information/orientation et 19 929 au titre de la fréquentation globale. Le bilan renseigne sur le nombre d'ateliers et de permanences organisés (comme les permanences de la MLP) ou sur la fréquentation d'événements, comme les semaines pour l'emploi⁵⁹.

⁵⁷ Cf. rapport IG 16-14 audit de la gestion et de l'attribution des subventions aux associations et rapport IG 17-09 sur les structures d'accompagnement vers l'emploi.

⁵⁸ Source : COPIL 2022 des PPE, support de présentation DAE, février 2022.

⁵⁹ Semaine de l'emploi inter PPE en avril 2021, organisée par 8 PPE avec le concours du BFP et du BPE (bureau des partenariats entreprises) de la DAE et des semaines emploi organisées dans les mairies d'arrondissement.

Concernant l'accueil/information/orientation des publics, mis à part le nombre total de personnes reçues, les seules données renseignées sont relatives au genre (51 % de femmes et 49 % d'hommes en 2021).

S'agissant des formations, il est souhaitable que la DAE consolide les données de fréquentation relatives aux jeunes qui bénéficient des différents programmes (nombre, profils, canal d'accès).

Outre les coordinations induites dans le cadre du PPIE avec les partenaires extérieurs, **différentes coordinations peuvent être envisagées ou renforcées en interne, s'agissant des actions en direction des jeunes :**

Concernant les formations, un rapprochement entre le BFP, le SCAP et la MIE pourrait permettre d'identifier des complémentarités ou synergies possibles.

Une **association de la DJS** aux plans d'actions du PPIE concernant les jeunes, de même qu'au pilotage des partenariats dédiés à la jeunesse (MLP et E2C), permettrait à cette direction de se positionner en central sur le volet insertion professionnelle des jeunes, d'autant qu'au niveau territorial, l'insertion professionnelle constitue un axe prioritaire des contrats jeunesse d'arrondissement.

QJ favorise les synergies et coordinations entre acteurs, notamment dans le domaine de l'insertion professionnelle, autour du Point Paris Emploi géré par la MLP.

6. L'ACCÈS À LA SANTÉ, UNE OFFRE SANTÉ JEUNES EN CONSTRUCTION

L'accès à la Santé	
ATOUTS	POINTS FAIBLES
<ul style="list-style-type: none"> - Création récente d'une direction dédiée à la santé publique - Une dominante de dispositifs tous publics (accès aux soins, prévention) ou enfants (PMI, santé scolaire) - Des dispositifs ciblés jeunes : prévention des conduites à risque, santé sexuelle, et santé mentale ; - Des actions prévention santé jeunes dans les QPV et/ou dans les FJT : coopération étroite ateliers santé Ville et EDL ; actions hors les murs - Une capacité d'intervention territoriale renforcée (12 responsables territoriaux, problématiques santé à 360°) - Objectifs santé présents dans certains CJA 	<ul style="list-style-type: none"> - Une approche globale sur la santé des jeunes à construire - Un besoin santé exprimé mais un inégal accès aux soins et à l'offre de santé - Une information santé jeunes (jeunes des quartiers et autres jeunes) - Une consolidation des dispositifs santé mentale à mettre en œuvre.
LEVIERS / PERSPECTIVES	
<ul style="list-style-type: none"> - Approche globale et plan d'action santé jeunesse (coopération DSP/DJS) - Connaissance partagée des réseaux santé/réseaux jeunesse (DJS/DSP) - Synergie Quartier Jeunes et Quartier Santé - Travailler l'« aller vers et l'amener vers » (QS hors les Murs) 	

6.1. Une politique santé tous publics, des dispositifs spécifiques ciblés jeunesse

6.1.1. Une politique orientée vers la réduction des inégalités de santé :

La collectivité parisienne a historiquement et progressivement investi le champ de la santé, politique publique dont la responsabilité première relève de l'État.

La politique santé de la Ville est une politique « tous publics » mise en œuvre par la direction de la santé publique (DSP) nouvellement créée par regroupement de différentes entités ne s'adressant pas prioritairement à la tranche d'âge des 16/25-30 ans. L'intervention de la Ville s'appuie sur différents équipements (centres de santé, de vaccination, service de santé scolaire, centres de PMI) et partenariats pour favoriser l'accès aux soins et promouvoir des actions de prévention, dans différents domaines, tels que la nutrition, la santé environnementale, la prévention des conduites à risque ou encore la lutte contre les grandes pathologies (cancer, tuberculose, VHB, VIH).

L'accès aux soins pour tous constitue un objectif majeur de réduction des inégalités de santé reposant sur l'offre des 7 centres de santé⁶⁰, le soutien au développement de l'offre privée, ou encore la couverture santé pour les publics sans droits ouverts à l'assurance maladie.

La politique de prévention couvre un large spectre de publics (nourrissons, enfants, jeunes, publics adultes), priorité étant accordée aux personnes vulnérables et/ou en difficulté sociale.

La directrice de la santé souligne que la politique santé de l'enfant constitue un axe d'intervention à consolider. Cette politique relève du champ d'intervention des deux services issus de deux directions différentes, avec des synergies à consolider : la protection maternelle et infantile en charge de la santé de la mère et de l'enfant de moins de 6 ans et le service de la santé scolaire.

6.1.2. Des dispositifs ciblés jeunes

En direction des jeunes, la Ville intervient spécifiquement sur la prévention des conduites à risque et les problématiques de santé sexuelle. L'offre du quartier santé de Quartier Jeunes, constitue un levier d'action pour l'avenir.

➤ La prévention des conduites à risque

Cet axe d'intervention relève à titre principal de la Mission Métropolitaine de Prévention des Conduites à Risques (MMPCR), centre de ressources pour les professionnels confrontés aux conduites à risques de leurs publics, notamment les jeunes.

La Mission soutient de nombreuses associations, notamment au titre :

- des actions de prévention en milieux festifs dont « Fêtez Clairs » (pour les jeunes de 18 à 30 ans), dispositif de prévention des conduites à risques et/ou de réduction des risques en milieux festifs ;
- des actions de prévention de proximité : les associations soutenues agissent à l'échelle des quartiers, en milieux scolaires, dans les foyers de protection de l'enfance, les FJT et foyers CHRS pour les jeunes. Ces actions privilégient une dimension d'« aller vers » les publics.

D'autres dispositifs comme le « plan crack » ou la salle de consommation à moindre risque (espace de consommation supervisé) visent à la fois des objectifs de santé publique et de suivi social.

➤ Les problématiques de santé sexuelle

Les 24 centres de santé sexuelle⁶¹ proposent une approche globale des problématiques de santé sexuelle : informations et consultations de gynécologie et de contraception, demandes d'Interruption Volontaire de Grossesse (IVG), dépistage et traitement des infections sexuellement transmissibles (IST), repérage des violences, éducation à la vie sexuelle et affective.

Les cibles prioritaires de cette politique publique sont les jeunes de moins de 25 ans. Une attention particulière est portée aux publics vulnérables (mineurs, victimes de violences, etc.). 96,4 % du public fréquentant les CPEF sont des femmes et 53,57 % des jeunes de moins de 25 ans.

⁶⁰ Répartis sur 5 arrondissements (3^{ème}, 5^{ème}, 13^{ème}, 14^{ème} et 18^{ème}), les centres de santé gérés par la Ville assurent des activités de soins et participent à des actions de santé publique. Ils sont soit polyvalents soit spécialisés.

⁶¹ Les centres de planification et d'éducation familiale (CPEF) sont désormais dénommés « centre de santé sexuelle » depuis la parution de la loi n° 2022-140 du 7 février 2022 relative à la protection des enfants.

Comme indiqué dans le bleu budgétaire jeunesse, **ces structures nécessitent d'être valorisées par une meilleure communication et un travail en réseau avec tous les acteurs jeunesse de territoire.**

6.1.3. Une approche globale sur la santé des jeunes à construire face à des inégalités sociales de santé

Différentes études constatent des inégalités sociales de santé chez les jeunes ⁶².

Si les jeunes franciliens de 15/25 ans disposent à plus de 95 % d'une protection sociale en 2016, près de 16 % n'ont pas de protection complémentaire, cette situation entraînant un renoncement aux soins. Selon l'Observatoire de la santé (ORS) Ile de France, près de 17 % des jeunes de 15/25 ans ont renoncé en 2016 à des soins pour raisons financières, en particulier pour des soins dentaires et consultations de médecin.

Selon la DSP, la question de l'accès aux droits et aux soins, et plus largement à l'information disponible, se pose. La DDCT confirme le constat d'abandons de soins pour raisons financières de même qu'un défaut de connaissance du système de santé dans les quartiers prioritaires.

La problématique santé est récurrente dans les réponses des jeunes Parisiens aux sondages et enquêtes les interrogeant sur leurs différents types de besoins (cf. rapport §. 2.2).

La santé mentale des jeunes est devenue prégnante avec la crise sanitaire.

Face à ce constat, le plan d'urgence en faveur des jeunes, adopté par le Conseil de Paris en juin 2021, prévoit la mise à l'étude d'un centre municipal de santé mentale et le développement des permanences d'écoute psychologique au sein des équipements jeunesse et santé de la Ville.

À la suite d'un vœu adopté par du Conseil Paris en janvier 2022, un poste de psychologue ciblé sur la santé mentale des jeunes et la coordination des intervenants à QJ a été créé. La direction de la santé indique que le recrutement de 2 mi-temps de psychologues aux profils complémentaires est en cours de finalisation en février 2023 pour une affectation au quartier santé de QJ.

En outre, un dispositif de consultations psychologiques pour les 18-30 ans avec 10 séances gratuites a été mis en place dans les équipements de santé. Dans ce cadre, deux psychologues ont été recrutés (pour 1 ETP) depuis juin 2021. Le dispositif a démontré sa pertinence avec une file active qui ne désemplit pas.

Des réflexions sont en cours pour la création d'un lieu dédié à des consultations santé mentale pour jeunes, en lien avec les besoins remontés par le service de santé universitaire.

Si la Ville propose des dispositifs ciblés sur la santé sexuelle, la prévention des conduites à risques, et investit la problématique de la santé mentale, elle n'a pas à ce jour formalisé de stratégie santé en direction des jeunes. La question de l'information santé des jeunes constitue un volet de cette approche globale.

Le quartier santé de QJ constitue à cet égard un important levier (cf. § ci-après).

⁶² L'étude précitée de l'APUR renvoie sur ce point aux publications de l'observatoire régional de santé (ORS) d'Île-de-France.

6.2. Des leviers identifiés pour une politique santé des jeunes

6.2.1. Quartier Jeunes, Quartier Santé

L'offre santé (quartier santé) proposée à QJ s'est traduite, dans un premier temps, par une très faible fréquentation des jeunes, ces derniers ne pas venant à QJ pour des questions santé mais pour d'autres offres (CIDJ, ou Kiosque Jeunes). Toutefois, les jeunes rencontrant des difficultés liées à la santé peuvent y être repérés, orientés et accompagnés dans un parcours de santé et de soin global.

Sur ce constat, la DSP a reconfiguré son offre en avril 2022 avec :

- un premier niveau d'information : QJ est un point d'entrée avec mise à disposition de flyers, sur l'offre de service, un entretien généraliste, pour des jeunes qui viennent le plus souvent en groupe.
- un niveau d'orientation en fonctions des profils des jeunes et des problématiques rencontrées : à QJ (consultation psychologue ou prévention sexuelle), en Ville ou vers les acteurs du réseau pour les personnes en difficulté (questions d'accès aux soins et de médecin traitant).

Selon la DSP, QJ constitue un levier qui doit permettre de développer une politique santé des jeunes en lien avec les professionnels qui orientent vers QJ⁶³ et de consolider les parcours santé aval via la constitution d'un réseau d'acteurs et de professionnels de prévention et de soins.

Ce travail en réseau (en amont et en aval de QJ/quartier santé) doit permettre de concrétiser selon la DSP, la notion d'un quartier santé « hors les murs ».

6.2.2. Une capacité d'intervention territoriale renforcée et des axes de coopération à développer

Une nouvelle organisation territoriale

Depuis septembre 2018, 4 équipes territoriales de santé (ETS) ont été mises en place par la DASES (avec un périmètre d'intervention calqué sur celui des directions sociales de territoire).

Par ailleurs, les ateliers santé Ville (ASV) constituent un levier ou point d'appui à destination des publics en situation sociale précaire dans les quartiers prioritaires.

Ces équipes ont pu intervenir pour promouvoir des actions santé auprès des jeunes (de 12 à 25 ans), en lien avec les référents territoriaux de la DJS. Sur le terrain, les équipes de développement local (EDL) et ASV travaillent en étroite coopération.

Dans la nouvelle organisation et selon la directrice de la DSP, les 12 responsables territoriaux devront assurer l'animation de tous les acteurs santé dans l'arrondissement (dont la PMI et la santé scolaire) et avoir une « vision à 360° » des problématiques santé.

Les actions de proximité pourront s'appuyer sur un réseau intégrant les FJT (la MMPCR finance des associations de prévention santé qui interviennent dans les FJT) et les ASV.

La directrice souligne qu'il faut travailler l'« aller vers et l'amener vers » avec des pratiques et dispositifs innovants.

L'axe santé présent dans les CJA constitue un levier d'action territorial

⁶³ Comme par exemple, la santé universitaire, l'école de la deuxième chance, les associations de prévention spécialisée, l'ASE, la MLP, les associations d'étudiants et de jeunes.

L'IG a pu identifier dans les CJA en cours de renouvellement des axes d'intervention sur la santé, en particulier dans les 10^{ème}, 11^{ème}, 12^{ème}, 13^{ème}, 14^{ème}, 15^{ème} et 18^{ème} arrondissements.

Les actions pourront être mises en œuvre sur le terrain par les services de la DSP en lien avec les acteurs de la SDJ, sous la houlette des mairies.

Des axes de coopération à développer

Entre la DJS et la DSP, des actions communes ont déjà été engagées dans le passé telles que la constitution d'un annuaire santé recensant des ressources en matière de santé accessibles aux jeunes de 12 à 30 ans⁶⁴ dans leur arrondissement (ex : Paris centre ou le 10^{ème}).

QJ constitue un levier de coopération permettant de développer une approche globale de la santé en direction des jeunes. Le plan d'urgence en faveur des jeunes doit se traduire par la mise en œuvre en commun d'un plan d'action santé mentale des jeunes (dans les centres de santé et équipements jeunesse).

La **connaissance partagée des réseaux santé/réseaux jeunesse** est un levier qui permettra de déployer sur le terrain des actions santé en direction des jeunes : accès à l'information santé, éducation à la santé.

⁶⁴ Présenté sous forme de cartographie, l'annuaire intègre les seuls acteurs santé dont les prestations sont prises en charge ou intégralement remboursées. Ne sont mentionnées que les structures portées par la Ville de Paris ou par des Hôpitaux publics.

7. L'ACCÈS AUX DROITS ET LES PARCOURS DE VIE DES JEUNES EN DIFFICULTÉ SOCIALE

Accès aux droits et parcours de vie	
<p style="text-align: center;">ATOUTS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des dispositifs d'aide juridique tous publics peu fréquentés par les jeunes, une offre jeunes ciblée (PAD-J) - L'accès aux droits sociaux, un axe d'intervention investi par la Ville au titre de sa politique sociale. - Des accompagnements spécifiques pour des jeunes vulnérables ou en difficulté (prévention, jeunes majeurs ASE, jeunes en situation de handicap) - Une diversité d'acteurs relais sur le territoire (PIJ, équipes de prévention, services sociaux, acteurs ASE, MLP, centres sociaux, médiateurs DPMP, associations etc.) - Un fort positionnement de la DSOL et de ses structures ou associations partenaires - Des indicateurs d'activité et enquêtes (observatoire social DSOL, prévention spécialisée, ASE, services sociaux). 	<p style="text-align: center;">POINTS FAIBLES</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un faible recours des jeunes aux services sociaux - L'accès à l'information, la faible lisibilité des aides - Peu de remontées formalisées des médiateurs DPMP - Des liens DJS/DSOL à consolider sur les problématiques jeunes - Faible participation de la DJS au dispositif prévention des rixes (co-pilotage DSOL/DPMP); - Des outils d'évaluation à consolider (secteurs jeunes majeurs et prévention spécialisée, évolution du système d'information).
<p>LEVIERS / PERSPECTIVES</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un pilotage de l'accès aux droits dans une acception élargie (juridique et sociale) et le développement du projet accès aux droits des services sociaux - Le développement des liens entre services sociaux Ville/ lycées/enseignement supérieur (Rectorat) - Une consolidation du travail de rue, de l'« aller vers » et de l'« amener vers »(équipes de prévention, centres sociaux, médiateurs de la DPMP). - Une intégration de l'accès aux droits sociaux dans l'offre QJ avec un fonctionnement en réseau (EPS, acteurs relai). - Développer l'interconnaissance des ressources au niveau territorial (ressources sociales /jeunesse) 	

7.1. L'accès aux droits, une priorité d'intervention de la collectivité parisienne

7.1.1. Des dispositifs d'aide juridique tous publics peu fréquentés par les jeunes et une offre dédiée ciblée

La politique de la Ville de Paris en faveur de l'accès au droit sous l'angle de l'accès à l'aide juridique a fait l'objet d'un récent rapport de l'IG⁶⁵.

La collectivité parisienne propose ou soutient des dispositifs d'aide juridique aux Parisiens, pour permettre, notamment aux plus éloignés de leurs droits, d'obtenir des informations, de bénéficier de consultations juridiques gratuites, d'être accompagnés dans leurs démarches juridiques et administratives pour faire valoir leurs droits. La mission de l'accès au droit de la DAJ pilote ces divers dispositifs localisés sur le territoire parisien.

Cinq points d'accès au droit (PAD) (dans les 13^{ème}, 15^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements) et **trois maisons de la justice (MDJ)** (dans les 10^{ème}, 14^{ème} et 17^{ème} arrondissements) reçoivent les usagers pour des consultations juridiques gratuites⁶⁶.

S'y ajoutent, sous financement exclusif de la Ville, des **consultations gratuites d'avocats** dans toutes les mairies d'arrondissement ainsi qu'un réseau de **relais d'accès au droit (RAD)**, permanences juridiques généralistes ciblant les personnes les plus démunies et se tenant dans 70 lieux différents (services sociaux, espaces solidarité insertion, hôpitaux, associations etc.)⁶⁷.

Selon le rapport précité, **les jeunes fréquentent très peu les PAD et les MDJ**, les moins de 25 ans représentant moins de 5 % des usagers des PAD et environ 4 % de ceux des MDJ (hors année 2020 impactée par la crise sanitaire).

Créé en 2007, le **Point d'Accès au Droit des Jeunes (PAD-J)** est un lieu d'accueil, d'information et d'orientation juridique, à vocation régionale, ouvert à toutes les personnes de moins de 30 ans. Anciennement situé au sein du CIDJ dans le 15^{ème}, il a rejoint QJ entre juin et septembre 2021. Le PAD-J, géré par l'association APASO, bénéficie d'un financement de la DJS⁶⁸. Son bilan d'activités fait ressortir :

- la fréquentation de la structure (avec 1 776 usagers accueillis en 2021) ;
- la répartition entre les différentes permanences⁶⁹ et les domaines d'intervention, très majoritairement le droit des étrangers (79 %) ;
- la typologie des publics avec une dominante jeunes majeurs de sexe masculin (63 %), une origine géographique principalement parisienne (à hauteur de 75,6 %, les arrondissements excentrés étant les plus représentés), et une tranche d'âge 19-25 ans très majoritaire.

Selon le bilan d'activités 2021 du PAD-J, les jeunes sont orientés principalement par les partenaires du secteur jeunesse (notamment FJT, CIDJ, MLP, structures d'accueil de jour et associations de prévention), également par les recherches internet (pour 12,7 %).

⁶⁵ Rapport IG mars 2022 - n°20-14, la politique de la Ville de Paris en faveur de l'accès au droit.

⁶⁶ Les MDJ relèvent du tribunal judiciaire de Paris, avec des locaux mis à disposition par la Ville, les PAD sont gérés par des associations financées par la Ville dans le cadre de marchés publics de service.

⁶⁷ Les permanences sont tenues par des juristes dans le cadre d'un marché de service passé par la Ville.

⁶⁸ Via une subvention versée au conseil départemental de l'accès au droit (CDAD), portée de 10 000 € annuels en 2015 et 2016 à 25 000 € à compter de 2017.

⁶⁹ Soit, les permanences généralistes des juristes de l'association Apaso, de l'action Jeunes Migrants, du Barreau de Paris, de représentants de la défenseure des droits, de l'association Droits d'urgence.

Pour rappel, la Maison des initiatives étudiantes (MIE) propose, de son côté, des permanences juridiques pour les étudiants, notamment étrangers (cf. § 2.1).

Un événement annuel touche un plus large public dans les lycées : le festival du film judiciaire propose, à partir de la projection d'un film, un débat avec des professionnels (magistrats, avocats, éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse).

Le rapport IG précité constate une **lisibilité insuffisante** de l'offre tous publics de la Ville et recommande une **plus grande prise en compte des publics jeunes dans les dispositifs d'aide juridique** - aux côtés d'autres publics tels les personnes malades ou en situation de handicap -.

7.1.2. L'accès aux droits sociaux, une priorité d'intervention tous publics, avec un faible recours des jeunes aux services sociaux de proximité

La Ville a tout particulièrement investi la problématique de l'accès aux droits sociaux et la lutte contre le non recours dans le champ de sa politique sociale.

Pour rappel, l'action généraliste de proximité de la DSOL s'appuie dorénavant sur les 17 espaces parisiens des solidarités (EPS). En direction de publics spécifiques (jeunes majeurs de l'ASE ou prévention spécialisée), l'organisation territoriale est différente, avec respectivement 9 secteurs (ASE) et 55 territoires d'intervention (prévention spécialisée).

La mission a constaté au cours des entretiens avec les services centraux et de proximité qu'une dynamique est en cours en direction des publics jeunes, qui ne sont traditionnellement pas le public cible de l'action sociale.

- **Une requête effectuée** (de septembre 2021/à octobre 2022) **sur l'application Isis**, logiciel d'enregistrement des interventions sociales des services sociaux parisiens, fait ressortir que **les publics jeunes sont un public minoritaire** :

Sur le nombre total de suivis :

- 0,09 % de jeunes de 16/17 ans font appel aux services sociaux : ce chiffre s'explique par le lien que les services sociaux doivent établir avec le représentant légal, l'autorité parentale ou les services de l'ASE (lien SDPPE) ;

- les 18/25 ans représentent 3 % en action généraliste (accueil et entretien travailleurs sociaux) ; 2 % au titre du RSA (couples ou familles avec enfants) ;

- les 25/30 ans représentent 6,4 % des publics au titre de l'accueil et 4,81 % au titre de l'accompagnement, et, au titre du RSA, 4,7 % de tous les publics suivis.

Le constat partagé par les professionnels est que les jeunes ne connaissent pas leurs droits ou les connaissent mal.

- **L'enquête sur les nouveaux publics confirme ce constat** :

Cette enquête conduite en 2021 visait à mieux connaître le profil et besoins des personnes touchées par la crise sanitaire et sociale⁷⁰ et à adapter les réponses et l'activité de la Ville dans les services sociaux de proximité.

⁷⁰ Il s'agit d'une enquête quantitative avec un questionnaire proposé aux personnes se présentant dans les services prestations et services sociaux de proximité pour la première fois. La passation du questionnaire a été variable selon les différents sites, d'où un échantillon non totalement représentatif. L'enquête a permis néanmoins une mise à jour des tendances sur la part des personnes dont la venue est en lien avec la crise sanitaire et sur le type des besoins rencontrés. Au total, 7 299 réponses recueillies dont 7 034 questionnaires complets.

Les 18-24 ans ne représentent que 7 % des répondants dont la première venue est sans lien avec la crise, et 9,6 % de ceux dont la première venue est en lien avec la crise. Les 25/49 ans constituent la tranche d'âge la plus importante sur ces deux items (46 % et 57 %), suivie des tranches d'âge 50/64 ans (26,4 % et 25,7 %), et des 65 ans et plus (20,5 % et 7,6 %).

La DSOL constate une **faible mobilisation des publics jeunes sur les aides municipales pouvant en partie expliquer la très faible fréquentation par ces derniers des services sociaux de proximité**. Différents freins sont identifiés comme l'absence de produit d'appel⁷¹, la faible lisibilité du règlement municipal (en cours de refonte), certains critères d'obtention, comme le critère de parisienneté de 3 ans, ou encore, le taux d'effort ou la condition préalable d'avoir fait valoir ses droits aux APL pouvant expliquer le faible taux de recours des jeunes à l'aide Paris Logement⁷² (591 jeunes de 18 à 30 ans sur 5 274 personnes, soit 11,2 % des bénéficiaires). L'aide départementale au titre du **FAJP** (fonds d'aide aux jeunes Parisiens) est gérée par la mission de prévention et d'insertion des jeunes (MPIJ), selon une procédure et des canaux distincts⁷³. Les demandes d'aide sont établies par les référents des jeunes dans le cadre de leur projet d'insertion sociale et professionnelle. Au regard de la **baisse constatée sur la consommation de cette aide** (2 553 demandes en 2021 contre 2 909 en 2020, 1 399 jeunes aidés en 2021 contre 1 507 en 2020), la DSOL propose différentes pistes d'évolution avec en perspective l'adoption d'un nouveau règlement pour juin 2023. Le questionnaire IG a fait ressortir un très faible taux de notoriété de cette aide.

Dans les **EPS** (espaces parisiens sociaux)⁷⁴, il n'existe **pas de permanence spécifique pour les jeunes**. Au sein des EPS, les agents des services prestations ont en charge l'ouverture de droits (pour des personnes âgées, en situation de précarité ou de handicap, ou encore les familles). À ce jour, le socle du métier est celui des aides facultatives du règlement municipal, il n'est pas demandé aux agents de connaître des dispositifs autres de la collectivité.

Pour faire évoluer cette situation, la DSOL a engagé une expérimentation début 2022 dans 8 arrondissements (11^{ème}, 12^{ème}, 13^{ème}, 14^{ème}, 17^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements) : cette expérimentation vise un service de prestation polyvalent et un service d'accès aux droits en capacité d'effectuer une évaluation à 360° des besoins des primo-arrivants. Cette expérimentation porte sur le volet seniors (ASPA), mais ne concerne pas à ce stade les publics jeunes.

Les services de la sous-direction des territoires de la DSOL confirment qu'ils ne connaissent pas ou peu les publics jeunes et précisent que les **centres sociaux** qui reçoivent ce public constituent une des portes d'entrée, de même que la **MLP**, principal acteur en relation avec les services sociaux de proximité (SSP) sur les 18/25 ans.

Dans les lycées, le service social en faveur des élèves (SSFE) est un partenaire courant des services sociaux, de même que le CROUS qui a son propre réseau.

⁷¹ Selon la DSOL, un dispositif peut constituer un point d'entrée pour un public « très important » qui peut alors être « capté ». Elle cite à titre d'exemple le Paris Pass seniors access (PPSA) qui fait l'objet de 1 700 chargements mensuels ou encore le dispositif d'aide au logement pour les étudiants, l'AILE, porté par la MIE, délivré par le CROUS et financé par la Ville, bien identifiée par les étudiants.

⁷² Aide accessible à des étudiants boursiers et étudiants travaillant + de 60 h par an.

⁷³ L'instruction des aides relève de la MPIJ pour les jeunes logés à Paris et de la PSA Belleville pour les jeunes SDF, la décision d'attribution relève d'un comité pluri partenarial et la MLP procède au versement des aides par délégation de la Ville.

⁷⁴ Depuis la création de la DSOL, les EPS sont l'établissement regroupant 3 niveaux de services : les services prestations pour l'instruction et l'allocation des aides ; les travailleurs sociaux en contact avec le public (conseil, orientation, accompagnement, suivi) et l'ingénierie sociale avec les coordinatrices de territoire.

Néanmoins, un **référént social jeunes** a été mis en place dans chaque SSP dans le cadre du protocole DSOL/ MLP, soit au total 17 référents jeunes, pour mettre en place un partenariat à double compétence : d'une part la MLP (insertion), d'autre part, le travailleur social (dispositifs à mettre en place, accompagnement social).

Partant du constat que les services sociaux sont plus connus des parents⁷⁵ que des jeunes, une expérimentation est en cours dans les SSP des 14^{ème}, 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements visant à développer les actions d' « aller vers » les jeunes.

7.2. Un fort engagement pour l'accès à l'autonomie des jeunes majeurs de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) et le levier de la prévention spécialisée

7.2.1. Les jeunes majeurs accueillis à l'ASE :

L'accès à l'autonomie des jeunes confiés et accueillis à l'ASE constitue un axe fort du schéma parisien de prévention et de protection de l'enfance (SDPPE)⁷⁶.

L'action cadre 14 du schéma, consacrée au « *droit de choisir son avenir : garantir l'insertion sociale et professionnelle des jeunes majeurs* », est déclinée en différentes actions ayant trait à l'accompagnement des jeunes jusqu'à leurs 21 ans dans tous les domaines leur permettant l'accès à l'autonomie : vie de quartier, services de proximité, logement, accès au marché du travail, études (actions 63 à 71).

Ces engagements ont été confortés par la récente loi du 7 février 2022 comportant des dispositions applicables aux jeunes majeurs telles que⁷⁷ :

- l'obligation d'un entretien à 17 ans en préparation de la majorité, l'obligation de proposer un accompagnement jeune majeur ;
- un « droit au retour » pour tout jeune ayant fait l'objet d'une mesure d'assistance, avant ou après sa majorité, jusqu'à ses 21 ans ;
- la systématisation du parrainage ou du mentorat ;
- la priorisation d'un accès au logement social pour les jeunes en sortie de l'aide sociale à l'enfance.

7.2.2. Le travail de rue des équipes de prévention spécialisée

Lors des entretiens conduits par la mission, nombre d'acteurs ont identifié la prévention spécialisée comme un **levier majeur** d'accompagnement et d'accès aux droits des jeunes vulnérables ou en difficulté sociale.

La prévention spécialisée vise à prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion sociale des jeunes et des familles dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et dans les lieux où se manifestent des risques d'inadaptation sociale⁷⁸. Les équipes d'éducateurs

⁷⁵ Les services de la DSOL indiquent que si les parents connaissent les aides proposées, les jeunes, même étudiants ne maîtrisent pas bien la recherche sur site, consistant à aller chercher une information sur un droit.

⁷⁶ Le nouveau schéma parisien de prévention et de protection de l'enfance (SPPE) 2021-2025, voté à l'unanimité par le Conseil de Paris le jeudi 16 décembre 2021, comprend 100 mesures.

⁷⁷ Les nouvelles dispositions législatives sont à croiser avec les actions d'ores et déjà conduites par la Ville et les objectifs du SPPE. Certaines rendent obligatoires des actions mises en œuvre par la collectivité parisienne, mais non systématisées comme les obligations relatives à un entretien des 17 ans ou à la proposition d'un accompagnement jeune majeur.

⁷⁸ Elle est considérée depuis un arrêt de la CAA de Nantes du 21 juin 2016 comme une dépense obligatoire du département au titre des missions de protection de l'enfance et est mise en œuvre par des organismes autorisés ;

ont pour **mission d'aller dans l'espace public à la rencontre** des jeunes de 12 à 21 ans en exclusion ou risque d'exclusion sociale pour établir progressivement un lien éducatif qui leur permettra de les accompagner collectivement (chantiers éducatifs, activités, séjours etc.) et individuellement dans chacune de leur problématique. 15 000 jeunes Parisiens sont concernés chaque année par cette action.

- 55 équipes (soit 242,5 ETP) interviennent dans autant de territoires répartis dans 11 arrondissements (du 9^{ème} au 15^{ème} et du 17^{ème} au 20^{ème} arrondissements) ;
- Le travail de rue représente 41 % du temps de travail des éducateurs (source : synthèse des rapports 2019 établie par la DSOL).

Dispositif transversal, la **prévention des rixes** est déclinée sur le territoire, avec des actions DASCO, DJS, politique de la Ville, DPMP et DSOL. Sous l'égide du SG, elle fait l'objet d'un co-pilotage DSOL/DPMP, avec des procédures spécifiques mises en place, la prévention spécialisée est dans la boucle d'alerte.

7.2.3. Une diversité d'acteurs relais sur le territoire

L'accès aux droits sociaux peut s'appuyer sur une diversité d'acteurs de proximité : outre les services sociaux précités, les équipements jeunesse et points info jeunesse, la MLP, le tissu des associations partenaires de la politique sociale et jeunesse. Pour rappel, les **centres sociaux** sont identifiés par de nombreux acteurs (sous-direction des territoires de la DSOL, maires d'arrondissement) comme un **dispositif de captation et de point d'entrée à l'accès aux droits pour les jeunes en difficulté**. Eu égard aux synergies qu'il peut développer avec les EPS, ce dispositif vient de rejoindre la sous-direction des territoires de la DSOL.

7.3. Des évaluations à conforter, une connaissance des publics accompagnés à affiner

7.3.1. L'accompagnement des jeunes majeurs :

Sur le plan quantitatif, le taux parisien de contrats jeunes majeurs est important et en augmentation : en 2018, le taux de jeunes majeurs accompagnés en protection de l'enfance est en 2018 de 12 pour mille à Paris contre 10,3 pour mille sur le plan national ; entre 2018 et 2021, le nombre de jeunes suivis a augmenté de 33 % (1 355 jeunes majeurs en 2018 contre 1 806 en 2021).

La sous-direction souligne que, sur le plan qualitatif, l'accompagnement est constitué d'un « package » (offre d'hébergement, accompagnement éducatif, dispositifs d'insertion) et que le dispositif obtient de bons résultats : insertion logement, emploi, régularisation de la situation. Néanmoins, **l'évaluation qualitative reste à travailler**, l'étude de cohorte conduite en 2018 mériterait d'être actualisée. À ce titre, le nouveau schéma prévoit un travail sur les indicateurs permettant de mesurer l'atteinte de l'autonomie par les jeunes : situation juridique, professionnelle⁷⁹, diplômes.

À ce jour, le service ne dispose pas **d'outils de pilotage** permettant une meilleure connaissance qualitative et quantitative du public accueilli. Selon la sous-direction, le nouveau SI de la DSOL devrait permettre de doter le service de ces outils.

par le département dans le cadre de la réglementation des Établissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux (ESSMS).

⁷⁹ Sur les débouchés en emploi, le service oriente vers les secteurs en tension comme le bâtiment, la restauration ou l'entretien des espaces verts.

7.3.2. La prévention spécialisée

Ce dispositif fait l'objet d'un conventionnement pluriannuel, les conventions couvrant la période 2019/2022 viennent d'être renouvelées pour la période 2023/2026. Dans ce cadre, sont formalisés des objectifs généraux et opérationnels ainsi que des obligations de reporting (rapports, alertes, statistiques d'activités). Les rapports d'activités annuels des associations gestionnaires renseignent différents indicateurs : nombre de jeunes, âge, types d'accompagnement, problématiques. Un dialogue est institué autour de ces rapports d'activités en particulier avec les mairies d'arrondissement (l'article 10 des conventions institue à cet effet des instances de pilotage et de suivi).

Le service de la prévention spécialisée a produit en 2020 une analyse des rapports d'activités des différentes associations au titre de l'année 2019 et prépare un nouveau bilan.

Ces bilans sont établis sur la base des rapports d'activités et des indicateurs annexés. Le service précise que **le système d'information actuel ne permet pas d'exploiter les données d'activités et indicateurs contenus dans les rapports d'activités**. Le service utilise le logiciel de la tarification, SOLATIS. Il précise que les données d'activités pourraient y être renseignées, mais qu'en l'état actuel, le logiciel ne permet pas de les exploiter.

7.4. Les perspectives et leviers identifiés

- **L'accès aux droits** est un axe prioritaire d'intervention de différents services, à la fois dans le champ juridique et social ;
- **QJ constitue une opportunité d'intégration de l'accès aux droits sociaux** avec un fonctionnement en réseau (EPS, acteurs sociaux relais) ;
- Le développement du **projet accès aux droits des services sociaux** est un levier pour l'accès aux droits tous publics y compris jeunes ;
- La consolidation du **travail de rue et de « l'aller vers »** contribue au développement de l'accès aux droits par les jeunes (équipes de prévention, médiateurs de la DPMP), **couplée aux démarches d' « amener vers »** de différents acteurs (MLP, centres sociaux).
- La DJS, positionnée sur les dispositifs tous publics jeunes, est à ce jour peu associée aux évolutions engagées dans le champ social en direction des jeunes, y compris sur les problématiques concernant des dispositifs dédiés à la jeunesse (prévention spécialisée, FAJP, pilotage de la prévention des rixes).

8. L'ENGAGEMENT ET LA PARTICIPATION CITOYENNE

Engagement et participation citoyenne	
<p style="text-align: center;">ATOUTS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des dispositifs de participation citoyenne tous publics ouverts aux jeunes (budget participatif, carte citoyenne, volontaires de Paris) - Le Conseil Parisien de la Jeunesse (CPJ), instance de représentation dédiée aux jeunes - Des dispositifs d'engagement dédiés aux jeunes relayés par les acteurs jeunesse (BAFA citoyen, service civique) - Une pratique DJS de concertation et d'évaluation des dispositifs jeunes avec les jeunes - Un positionnement principal DJS et DDCT - Des dispositifs distincts de soutien aux projets de jeunes (DJS) / aux projets étudiants (DAE). - Un soutien conséquent aux acteurs associatifs pour les projets jeunesse (DJS, DDCT, DAE). 	<p style="text-align: center;">POINTS FAIBLES</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une participation variable des jeunes sur les dispositifs de participation tous publics (BP) - Une connaissance partielle des publics jeunes engagés dans des dispositifs de participation tous publics - Une difficulté du CPJ à toucher la diversité des publics jeunes et à développer son ancrage territorial - Un risque de perte de dynamisme de l'instance - Peu de leviers sur les publics lycéens
<p>LEVIERS / PERSPECTIVES</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'Académie du climat, nouveau lieu d'engagement pour les jeunes - Territorialisation de l'action du CPJ - Collaboration renforcée DJS/DDCT sur la connaissance des publics jeunes engagés 	

8.1. Une participation variable des jeunes aux dispositifs de participation citoyenne tous publics

La « désaffiliation politique »⁸⁰ de la jeunesse a fait l'objet d'une enquête nationale IPSOS qui confirme ce diagnostic à l'occasion des dernières consultations électorales.

Interrogés sur la thématique du pouvoir d'agir, les jeunes Parisiens expriment une volonté de s'engager (cf. rapport § 2.2, réponses au questionnaire lié au renouvellement des CJA).

⁸⁰ Source : Rapport de l'Institut Montaigne *Une jeunesse plurielle*. Selon l'enquête IPSOS, 42 % des 18-24 ans ne comptaient pas voter au 1^{er} tour de l'élection présidentielle de 2022 et 69 % avaient boudé les urnes au 1^{er} tour des élections législatives, 71 % au second tour.

Au sein de la Ville de Paris, l'ensemble des dispositifs et instances en faveur de la jeunesse et de son engagement citoyen sont pilotés par le Service de l'engagement citoyen et associatif⁸¹ de la DDCT.

Le budget participatif (BP), outil de participation tous publics, ouvert aux jeunes, se traduit pour ces derniers par une participation en demi-teinte.

Lors des étapes de dépôt de projet et de vote, un effort particulier est réalisé pour encourager les publics dont les jeunes à participer au dispositif : réunions thématiques en mairies d'arrondissement, associations subventionnées dans les QPV pour aller vers les publics éloignés de la participation citoyenne.

Un travail d'analyse de la participation réalisé par l'APUR pour l'édition 2021 a fait ressortir une appropriation très relative du dispositif par les jeunes : seuls 4 % des projets ont été déposés par des jeunes de 15-24 ans, cette tranche d'âge représentant 16 % des votants. En 2022, cette tendance s'est accentuée (3,2 % des projets déposés).

La carte citoyenne couplée avec le Pass Jeunes

Dans l'objectif de faire découvrir la carte citoyenne (CC) à un public jeune, la Ville délivre, depuis 3 ans, la carte citoyenne aux jeunes qui commandent leur Pass Jeunes. Ce couplage a permis une forte augmentation des délivrances des cartes citoyennes au public jeune notamment pendant l'été 2022 (+ de 30 000 délivrances) ; Dans la continuité de ce partenariat, le service de la participation citoyenne prévoit de proposer des offres ciblant spécifiquement les jeunes : offre événementielle de QJ, offres de missions en service civique ou appels à candidatures pour le Conseil Parisien de la Jeunesse.

Pour rappel, la programmation de la carte citoyenne propose des activités variées comme des ateliers citoyens, balades guidées, conférences scientifiques et expositions artistiques, (en lien avec le patronage laïque Jules Valles), la découverte de l'enseignement supérieur.

Les volontaires de Paris, un dispositif attractif pour les jeunes

En septembre 2022, sur les quelques 42 000 personnes inscrites au programme des volontaires de Paris, un peu moins de 22 000 ont entre 18 et 30 ans, soit 52 %, avec une sur représentation des femmes (62 %). Sur ces 22 000 jeunes, 60 % avaient entre 18 et 24 ans et 40 % avaient entre 25 et 30 ans.

Différents canaux permettent d'atteindre le public des 16-30 ans : stratégie de communication en ligne (site de paris.fr, compte Instagram, groupe Facebook), actions de promotion dans des lieux et des événements fortement fréquentés par les 16-30 ans (QJ, MIE, festivals We Love Green et Solidays...). Parmi les thématiques d'engagement, on note des domaines prisés par la génération des 16-30 ans, comme l'environnement (missions de ramassage de déchets, de sensibilisation à la pollution, de recueil de données sur la biodiversité, la pollution etc.), la résilience (formation à la résilience territoriale, aux premiers secours etc.) ou encore la solidarité.

8.2. L'engagement des jeunes, une thématique très investie par la DJS

Différents dispositifs animés ou gérés par la DJS visent à promouvoir l'engagement de jeunes. Le Conseil Parisien de la Jeunesse occupe dans cet ensemble une place singulière.

⁸¹ Note adressée par la DDCT à l'IG le 23/09/2022.

8.2.1. Le Conseil Parisien de la jeunesse :

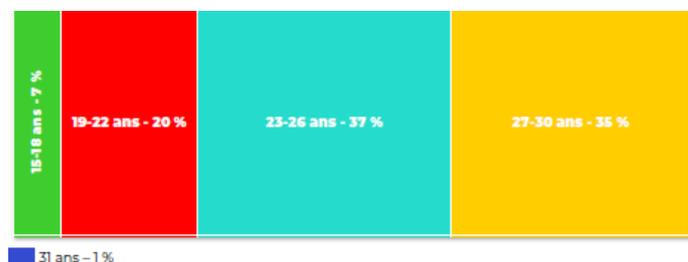
Pour rappel, le CPJ a pour mission principale d'éclairer l'action de la municipalité, son avis peut être sollicité sur tout sujet ou projet de délibération intéressant la collectivité parisienne et non exclusivement sur les questions de jeunesse. Il est saisi par la Maire de Paris.

L'expression du CPJ se concrétise par des avis ou recommandations, formulés (suite à une saisine de la Maire ou de ses adjoints jusqu'en 2021). *Proprio motu*, le CPJ peut émettre des vœux (dans la limite d'un par an) et, depuis 2022, s'auto-saisir (cf. § ci-après). L'instance rend compte de ses travaux et activités au Conseil de Paris une fois par an sous forme d'une communication.

La problématique de représentativité

La **moyenne d'âge** des membres se situe autour de 25 ans. La catégorie des 23-26 ans reste la catégorie la plus représentée (37 % des membres), et celle des 15/18 ans, la moins représentée (7 % des membres).

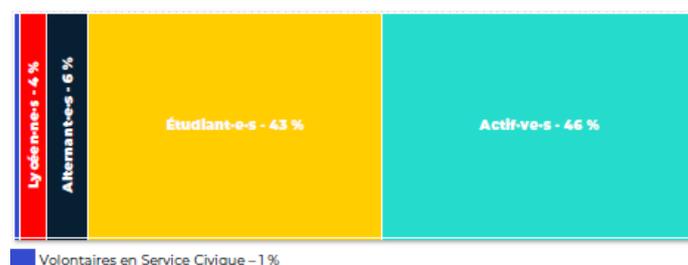
Capture écran 4 : Répartition par groupe d'âge des membres du CPJ (2022)



Source : SDJ

La répartition **par statut** fait apparaître la part dominante des étudiants (53 %) et des jeunes actifs (46 %).

Capture écran 5 : Répartition par statut des membres du CPJ (2022)



Source : SDJ

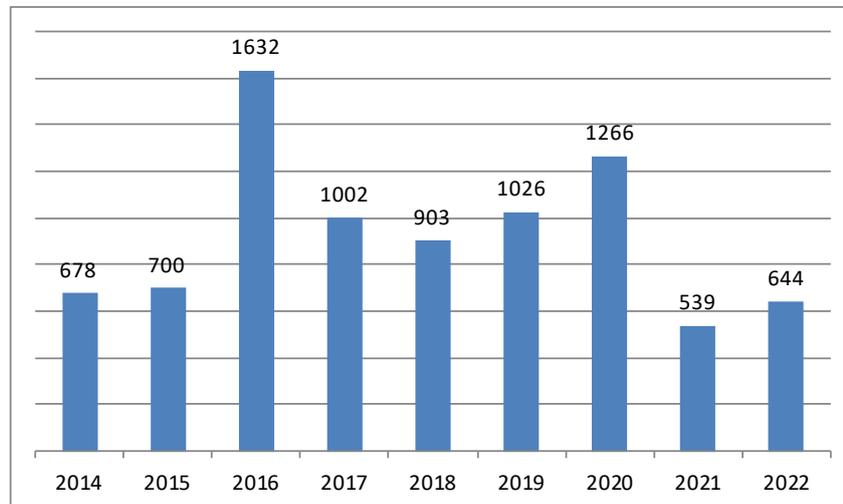
Le risque de perte de dynamisme de l'instance

L'évolution du nombre de candidatures au CPJ depuis 2014 indique un intérêt significatif des jeunes Parisiens pour cette instance, jusqu'en 2020⁸². Fin 2021, le nombre de candidats pour la promotion 2022 est en forte diminution (539 candidatures soit -57 %), alors que la Ville procède au même type de communication pour l'appel à candidature (réseaux sociaux,

⁸² Plus de 1 000 candidatures en 2016, 2017, 2019 et 2020, avec un pic à 1 632 candidatures en 2016.

équipements jeunesse, paris.fr). Fin 2022, le nombre de candidatures rebondit (644 candidatures) tout en restant très en-deçà de ses niveaux de 2016-2020.

Graphique 11 : Évolution du nombre de candidatures au CPJ



Source : SDJ

Au regard des fluctuations du nombre de candidats, la Ville doit être vigilante sur le risque de perte de dynamisme de l'instance dont la valorisation peut être soutenue par différents leviers dont la communication. D'autres points méritent attention, ainsi les représentants du CPJ perçoivent une absence de suivi et de suite donnée à leurs travaux. Même s'ils ont conscience des délais parfois nécessaires pour la mise en œuvre, celle-ci est perçue comme très longue. **Le CPJ n'a pas de retour sur les vœux formulés**, ce qui est très démotivant pour ses membres qui reconnaissent néanmoins que QJ a été mis en place rapidement. Certains représentants constatent que beaucoup de jeunes démotivés se tournent vers le milieu associatif qui parvient mieux à canaliser les énergies que les institutions.

Les évolutions engagées

À la suite de l'évaluation conduite en 2020, la Maire a demandé aux représentants du CPJ de proposer des évolutions visant à renforcer la représentativité des jeunes et l'ancrage territorial de l'instance. Une série de recommandations ont ainsi été émises par le CPJ, puis adoptées par le Conseil de Paris⁸³.

Parmi ces évolutions, certaines déclinent l'objectif de « territorialisation », de liens renforcés avec les jeunes ou encore de développement du pouvoir d'initiative :

- Les membres du CPJ peuvent se porter volontaires pour devenir **ambassadeurs auprès des arrondissements de leur choix** ; il ressort d'un échange IG avec des représentants du CPJ que le lien entre l'instance et les arrondissements est complexe à établir, le dispositif n'étant pas encore bien compris par les élus, le constat étant variable selon les arrondissements ;
- La possibilité d'organiser des séances plénières dans les mairies d'arrondissement ;

⁸³ Délibération 2021 DJS 129, séance des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021.

- En complément de la formulation de **vœux**, le CPJ a désormais la **capacité de s'autosaisir** de sujets préoccupant la jeunesse (ne figurant pas dans la lettre de saisine de la Maire), disposition effective depuis début 2022 (travaux sur la santé et le numérique) ;

- Le renforcement des **liens avec les acteurs jeunesse/vie étudiante** : équipements jeunesse, structures universitaires ou dédiées aux étudiants. La création de liens CPJ/ lycéens est en effet souhaitable, ces publics étant peu représentés au sein de l'instance.

Sur la question de la captation des besoins et attentes de jeunes, les représentants du CPJ évoquent différents dispositifs dont des boîtes à idées dans les mairies qui seraient gérées par les ambassadeurs, une plateforme sur idee.paris, ou encore la fixation de journées dédiées (à QJ ou dans les mairies).

Par ailleurs, quelques mairies ont réactivé (15^{ème} arrondissement) ou s'interrogent sur la réactivation de conseils jeunesse d'arrondissement.

La problématique de l'ancrage territorial du CPJ (ambassadeurs du CPJ) et le questionnement sur les instances jeunes en arrondissement peuvent faire l'objet d'une collaboration renforcée entre DJS/DDCT, en lien avec les maires d'arrondissement.

8.2.2. Les dispositifs citoyens dédiés aux jeunes

Ces dispositifs sont pilotés par le service de la politique jeunesse.

Le service civique

Dispositif national, le service civique est ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans (30 ans pour les jeunes en situation de handicap), sans conditions de diplôme. Il est géré depuis janvier 2016 par la DJS. Les jeunes en service civique bénéficient d'un encadrement par tutorat, de formations et d'une animation de la communauté des volontaires. En 2021, le service a étudié plus 1 740 dossiers de candidatures, et 507 volontaires (dont 307 femmes) ont été engagés en 2021 après avoir bénéficié d'une session d'information collective puis en entretien individuel par les 200 tuteurs désignés.

La moyenne d'âge des volontaires est de 21 ans ; 44 % d'entre eux disposent d'un diplôme supérieur au Bac ; 55 % ont un statut étudiant ; 17 % perçoivent une indemnité majorée sur critère de bourse et 3 % sur critère de RSA.

Le BAFA citoyen

Le BAFA Citoyen a pour objectif de former les jeunes de 17 à 25 ans à la première partie du BAFA (formation théorique). La Ville prend en charge 90 % du coût de la formation, 40 € restant à la charge des jeunes, en échange de 30 heures de bénévolat ou de projet au bénéfice des Parisiens. Déployé à Paris dans le contexte post-attentats de 2015, ce dispositif vise à développer la conscience citoyenne des jeunes. La formation qui permet d'obtenir ce brevet comporte trois étapes : une session de formation générale, un stage pratique, puis une session de formation dite « d'approfondissement ».

8.2.3. D'importants moyens consacrés au soutien des projets des jeunes

- Les projets mis en œuvre dans les équipements jeunesse : pour mémoire, les équipements jeunesse ont pour mission de co-construire et accompagner les projets des jeunes. Les gestionnaires rendent compte de leur activité annuellement et à ce titre, des projets construits avec les jeunes. Mais il n'existe pas, au niveau de la SDJ, de tableau de bord consolidant ces projets et permettant une vision d'ensemble.

- Le soutien aux associations jeunesse représentant en 2021, 149 projets territoriaux jeunesse. Par ailleurs, la Ville apporte son soutien à des projets s'inscrivant dans les

quartiers politique de la Ville (114 projets en 2021). Parmi les critères d'attribution communs : les projets ou les actions dont les besoins ont été identifiés par le réseau des acteurs jeunesse des territoires, le déroulement de tout ou partie du projet ou des actions de l'association sur l'espace public ou hors-les-murs, la participation active de jeunes à l'élaboration du projet.

- Quartiers Libres : Ce dispositif créé par la Ville de Paris suite aux attentats de janvier et novembre 2015 permet de soutenir financièrement⁸⁴ les **initiatives des jeunes** de 16 à 30 ans qui souhaitent s'engager dans la vie locale parisienne à l'occasion de la mise en œuvre d'un projet collectif sur des thématiques variées comme la solidarité, la culture, l'environnement et le développement durable, l'animation de quartier, la lutte contre les discriminations et l'égalité femmes-hommes, la citoyenneté.

- Talents 2024 : permet de récompenser et d'accompagner des projets exemplaires portés par des jeunes de 16-25 ans, qui auront au maximum une trentaine d'années au moment des JOP de 2024. Ces projets doivent faire écho aux valeurs de l'olympisme et s'inscrire dans l'une des 4 grandes thématiques suivantes, l'éco-citoyenneté, l'inclusion, le sport-santé, la solidarité.

8.2.4. Le soutien des projets étudiants

La MIE, lieu de ressource pour les étudiants, soutient, accompagne et valorise leurs initiatives et projets (§ 2.3.2), et propose à ce titre différents dispositifs :

- Kit-asso, vise depuis 2001 à soutenir les associations qui portent des initiatives en faveur des étudiants ou portées par des étudiants. En 2021, 88 associations ont bénéficié du « Kit Asso.

- Créart'Up s'adresse aux étudiants et jeunes diplômés depuis moins de deux ans des établissements d'enseignement supérieur (Paris et de l'Île-de-France) qui souhaitent présenter, individuellement ou collectivement, un projet en vue d'une professionnalisation dans le secteur de l'Art et la Culture. En 2020-2021, 13 projets ont été sélectionnés puis accompagnés.

8.3. Les leviers identifiés

- L'Académie du climat (ADC) qui a ouvert ses portes en septembre 2021 est un nouveau lieu d'engagement pour les jeunes lesquels expriment de fortes attentes dans le domaine de l'environnement. Dans le cadre de son projet, ce lieu peut susciter des projets ou initiatives jeunes, développer des synergies avec QJ, les acteurs et équipements jeunesse et des actions conjointes en direction des publics lycéens⁸⁵.

- Une coopération renforcée DDCT/DJS peut permettre de développer :

- La territorialisation de l'action du CPJ ;
- Le partage de données sur les profils des jeunes engagés sur les dispositifs tous publics (volontaires de Paris).

⁸⁴ Une aide de 500 € permet de couvrir les premières dépenses liées à la création d'association ou d'une junior association ; peut s'y greffer une aide d'un montant de 500 ou 1 000 € pour la mise en place d'un projet citoyen et solidaire.

⁸⁵ L'ADC a conclu une convention de partenariat avec le Rectorat, elle participe à la formation des éco délégués dans les collèges et lycées.